

VILLE DE NEUCHÂTEL
CONSEIL GÉNÉRAL
15^e SEANCE

38^e période administrative 2020-2024

Année 2021-2022

Lundi 7 février 2022, à 19h30
au Château, salle du Grand Conseil

Présidence de Mme Aurélie Widmer (Soc), présidente.

Sont présents 35 membres du Conseil général, y compris la présidente : Mmes et MM. Jules Aubert (PLR), Alexandre Brodard (PLR), Romain Brunner (VPS/Les Vert-e-s), Aline Chapuis (VPS/Les Vert-e-s), Julie Courcier Delafontaine (Soc), Nicolas de Pury (VPS/Les Vert-e-s), Laura Ding (VPS/Les Vert-e-s), Alice Dudle (VPS/Les Vert-e-s), Nicole Galland (VPS/Les Vert-e-s), Stéphanie Gérard Mattsson (Soc), Camille Gonseth (PLR), Jonathan Gretilat (Soc), Charlotte Grosjean (PLR), Jasmine Herrera (VPS/Les Vert-e-s), Sylvie Hofer-Carbonnier (VL), Claire Hunkeler (Soc), Timothée Hunkeler (Soc), Pierre-Yves Jeannin (VL), Aël Kistler (VL), Johanna Lott Fischer (VPS/Les Vert-e-s), Yves-Alain Meister (PLR), Isabelle Mellana Tschoumy (Soc), Mila Meury (VPS/solidaritéS), Béatrice Nys (VPS/Les Vert-e-s), Jacqueline Oggier Dudan (VPS/Les Vert-e-s), Morgan Paratte (Soc), Thomas Perret (VPS/POP), Alain Rapin (PLR), Marc Rémy (PLR), Christophe Schwarb (PLR), Vanessa Tissot (PLR), Mireille Tissot-Daguette (VL), Aurélie Widmer (Soc), Jacqueline Zosso (Soc), Benoît Zumsteg (PLR).

Sont présent-e-s 6 suppléant-e-s du Conseil général : M. Sylvain Robert-Nicoud (PLR), Mme Ariane Huguenin (Soc), M. Patrick Auderset (PLR), Mme Sandra Schwab (VPS/Les Vert-e-s), M. Michael Lauenstein (VL), M. François Chédel (VPS/solidaritéS).

Sont excusés 6 membres du Conseil général : M. Marc-Olivier Sauvain (PLR), Mme Patricia Sörensen (Soc), M. Jacques Oberli (PLR), Mme Marie-Emilienne Perret (VPS/Les Vert-e-s), Mme Sarah Pearson Perret (VL), M. Dimitri Paratte (VPS/solidaritéS).

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

Le Conseil communal est représenté par M. Thomas Facchinetti (Soc) président, Mme Nicole Baur (VPS) vice-présidente, M. Mauro Moruzzi (VL), M. Didier Boillat (PLR) vice-président et Mme Violaine Blétry-de Montmollin (PLR).

PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la 13^e séance, du lundi 13 décembre 2021, disponible sur le site internet de la Ville, est adopté, sous réserve des amendements à remettre à la Chancellerie d'ici à la prochaine séance.

Le procès-verbal de la 14^e séance, du lundi 17 janvier 2022, sera adopté ultérieurement.

LECTURE DE PIÈCES

A ce chapitre, la présidente, **Mme Aurélie Widmer** mentionne :

1. Envoi d'un courrier du Conseil communal concernant la constitution de la Commission thématique PAL.
2. Arrêté du Conseil communal du 24 janvier 2022 proclamant élu membre du Conseil général, M. Timothée Hunkeler, suppléant de la liste Parti Socialiste Commune de Neuchâtel, à laquelle appartient le siège vacant.
3. Arrêté du Conseil communal du 24 janvier 2022 proclamant membre suppléante du Conseil général, Mme Aurélie Zogg-Brunner, 4^e des viennent-ensuite de la liste Parti Socialiste Commune de Neuchâtel, en remplacement de M. Timothée Hunkeler.
4. Envoi d'une invitation à une information sur la filière bois-énergie, le jeudi 17 février ou le samedi 19 février 2022.
5. Nomination de M. Timothée Hunkeler (Soc) en qualité de membre de la Commission du développement durable, de la mobilité, des infrastructures et énergie en remplacement de M. Baptiste Hurni (art. 125 RG).
6. Nomination de M. Patrick L'Eplattenier (PLR) en qualité de membre au Syndicat intercommunal de l'éorén en remplacement de M. Alain Rapin (art. 125 RG).
7. Dépôt sur les pupitres du tableau des candidatures proposées à la Commission thématique PAL et au Syndicat STEP de la Saunerie.

Communiqués de presse

- Du Jardin botanique de la Ville de Neuchâtel intitulé « Nature au Jardin », une nouvelle exposition du Jardin botanique de Neuchâtel.

- Du Conseil communal intitulé « Recensement de la ville de Neuchâtel : une année de stabilité ».
- Du Conseil communal intitulé « Vélostation urbaine : Neuchâtel répond à une demande croissante et réjouissante ».

ORDRE DU JOUR

A. Nominations

22-101 Constitution de la Commission thématique PAL et nomination de 7 membres

22-102 Nomination au Syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie à Colombier

3 personnes (électeurs communaux) au Conseil intercommunal, selon art. 2.3 du règlement général du syndicat, modifié le 21 octobre 2021 pour une entrée en vigueur au 01 janvier 2022.

B. Rapports

21-032 Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2022-2025

22-001 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le remplacement de la pelouse synthétique de la Maladière

22-002 Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant divers transferts de patrimoine

C. Autres objets

21-402 Proposition du groupe PLR intitulée « Arrêté concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la commune ainsi que des espaces publics »

22-601 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « En finir avec la publicité commerciale en centre-ville ? »

22-602 Interpellation du groupe VertsPopSol intitulée « Pour une démocratie plus participative avec l'ouverture d'une rubrique « courrier des lecteurs » dans N+ »

Pour mémoire

19-406 Proposition du groupe socialiste intitulée « Projet d'arrêté visant à préserver, aménager et développer les parcs et espaces publics dans les quartiers de la Ville de Neuchâtel »

Déposée le 28 octobre 2019 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{re} fois lors de la séance du 11 novembre 2019

Renvoi à la Commission des plans d'aménagement communal et d'alignement pour étude, selon décision du Conseil général du 20 janvier 2020, puis à la Commission DDMIE, selon décision du Bureau du Conseil général du 11 janvier 2021, confirmée le 9 mars 2021.

D'entente avec l'auteur de la proposition, cette dernière sera traitée dans le cadre du rapport à venir en lien avec le PAL.

21-401 Proposition de la Commission financière – Projet d'arrêté complémentaire au rapport 21-025, intitulé « Arrêté concernant la reconstruction de la passerelle attenante au viaduc ferroviaire de Serrières – Pourcent culturel »

Sera traitée en même temps que le rapport 21-025.

Neuchâtel, les 18, 27 janvier et le 4 février 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Daniel Veuve

Propos présidentiels

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, déclare :

- Suite à la démission de M. Baptiste Hurni, M. Timothée Hunkeler, membre suppléant de la liste socialiste, a accepté de reprendre la place laissée vacante. Nous avons déjà procédé à son assermentation le 6 septembre dernier, il peut dorénavant siéger en qualité de membre.

Pour information, le Bureau s'est réuni en date du 20 janvier dernier. Les membres ont pris acte du dossier des affaires déléguées au Conseil communal pour l'année administrative 2020-2021.

Le premier vice-président, M. Christophe Schwarb, a également procédé, en date du 13 janvier, à la vérification des archives 2021, qu'il a reconnues conformes. Conformément aux dispositions du règlement général transitoire du 9 novembre 2020, et sur proposition du précité, le choix de l'enregistrement s'est porté sur la séance du 6 septembre 2021 consacrée à l'adoption du rapport d'information n° 21-204 intitulé « Marques mémorielles et réponse aux pétitions concernant le monument de David de Pury ». Cet enregistrement sera conservé à des fins scientifiques. Par ailleurs, il s'agit du dernier enregistrement, cette disposition n'ayant pas été reprise dans notre nouveau règlement général.

Assermentation

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, procède à l'assermentation d'un nouveau membre suppléant du Conseil général, Mme Aurélie Zogg-Brunner (Soc), en remplacement de M. Timothée Hunkeler.

Question d'actualité déposée en application de l'art. 63 du règlement général du 7 juin 2021

Du groupe Vert'libéral par M. Pierre-Yves Jeannin (Déposée le 2 février 2022) intitulée « Renouvellement de matériel dans les structures préscolaires ».

Il a été porté à notre connaissance que des changements conséquents de mobilier et de caisses de rangement, tous en bon état, ont été effectués dans certains préscolaires de la commune. Les motifs invoqués à ces renouvellements seraient restés assez flous pour les témoins qui ont posé des questions. Surpris, ceux-ci nous ont fait part de leur sentiment « d'un sacré gaspillage ».

Nous désirons par conséquent savoir :

- De tels changements ont-ils bel et bien été effectués ?
- Quels sont les motifs exacts de ces changements ?
- Qu'est-il advenu de l'ancien matériel, qui semblait encore parfaitement utilisable ?
- Quel est le coût de ces opérations à l'échelle de la commune ?

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Cette question d'actualité porte – comme le texte l'indique – sur les structures préscolaires, mais je pense que c'est une erreur. En effet, aucune de nos crèches n'a fait de tri particulier ces dernières années, sauf les Cadolles l'année dernière, mais rien de relevant : une vieille poussette, des tapis de jeux non adaptés à l'accueil collectif, des biberons usagés en plastique remplacés par du verre, etc. Bref, le travail d'entretien habituel.

Par contre, j'imagine que la question posée fait allusion au grand ménage qui a été fait samedi 29 janvier à la structure parascolaire du Chaudron Magique à Corcelles.

Cette démarche de tri et d'aménagement fait partie du travail d'ensemble mené dans certaines structures, tant avec les équipes pour réorganiser les horaires et l'accueil des enfants, que l'aménagement des locaux.

Tout ce qui a été débarrassé a été photographié, et nous tenons la photo à disposition de celles et ceux qui le souhaiteraient. Il s'agissait de :

- vieux bricolages en papier/carton,
- détritrus et affiches déchirées,
- deux vieux tapis d'enfant usagés, tachés, hors d'usage,

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

- une étagère cassée,
- une pile de vieux tabourets branlants, réparés,
- des tables basses dans le même état de délabrement, pas adaptées à l'âge des enfants en parascolaire, ergonomiquement inadéquates,
- des caisses de rangement en plastique usées, griffées, et – certaines – poreuses.

En bref, ce qui a été débarrassé était du matériel vieux, usé ou cassé.

Par ailleurs, sachez que notre service thématise, avec les structures d'accueil, la question de la consommation durable depuis pas mal d'années, et en répercute les bonnes pratiques dans les structures d'accueil. Nous avons notamment un plan d'action, qui comprend les principes suivants :

- ce qui est cassé est toujours réparé en priorité,
- ce qui n'est pas – ou plus – utilisé, mais en bon état est donné,
- ce qui est cassé et pas – ou plus – réparable est jeté,
- et nous rachetons en deuxième main tout ce que nous pouvons.

En outre, nous avons un principe de communication interstructures pour éviter le gaspillage. Il se fait d'abord à l'interne, puis à l'externe. La crèche des Cadolles, par exemple, a des petits lits mal adaptés à ses besoins, mais en état : elle va les proposer aux structures communales, puis aux structures privées subventionnées. Et les Ateliers Phénix sont également dans notre boucle.

S'agissant des coûts, le mobilier acquis récemment pour le Chaudron Magique – principalement des chaises solides de type Tripp Trapp et des tables – a été acheté avec le budget ordinaire alloué à la structure en 2021. D'ailleurs, il faut savoir que le budget de 2021 a été le même que celui attribué par la Commune de Corcelles-Cormondrèche en 2020, à savoir CHF 25'000.-. CHF 16'100.- ont été utilisés pour le mobilier et CHF 7'100.- pour tout ce qui concerne le matériel pédagogique, le tout sur le budget 2021. Je note encore au passage que le budget 2022 sera revu à la baisse.

Je comprends que des questions soient posées et, quelquefois, elles permettent effectivement de se remettre en question et de progresser. Toutefois, là, nous percevons une forme de suspicion, laissant poindre que le travail serait fait à la légère avec peu de considération pour les deniers publics... J'aimerais alors vous rappeler que derrière le Conseil communal, il y a une administration, il y a des gens qui travaillent, des gens qui nous écoutent en ce moment, et ces mêmes personnes ont travaillé tout un samedi pour faire le tri et réaménager les lieux, afin de ne

pas perturber le bon fonctionnement de la structure et faire en sorte que tout soit prêt pour accueillir les enfants lundi matin.

Vous allez peut-être me dire que cela fait partie de leur travail et que c'est normal, et que c'est votre rôle de poser ce genre de questions. Eh bien, je n'en suis pas si certaine, voyez-vous. Et je réclame pour ce personnel – qui se dépense sans compter auprès de nos enfants – davantage de confiance de votre part dans la qualité du travail effectué et, finalement, davantage de respect.

Vous pouvez reprendre toutes ces questions au moment des discussions sur le budget, vous pouvez les reprendre au moment de la discussion sur les comptes, vous pouvez poser des questions. Je ne suis pas sûre que ce genre de questions fassent beaucoup avancer le débat politique dans notre commune, mais peut-être me convaincrez-vous du contraire.

22-101

Constitution de la Commission thématique PAL et nomination de 7 membres

Par un courrier du 20 janvier 2022, le Conseil communal, souhaitant associer le législatif au processus de révision du plan d'aménagement local de la commune fusionnée, a proposé au Conseil général la création d'une commission thématique PAL composée de 7 membres.

La présidente, Mme Aurélie Widmer, informe qu'un **amendement** a été déposé par le groupe socialiste. Aussi, elle donne la parole à **M. Jonathan Gretilat**, qui déclare :

- Tout d'abord, le groupe socialiste tient à saluer la proposition du Conseil communal visant à créer une commission thématique sur le plan d'aménagement communal. C'est une très bonne chose.

On le sait, l'aménagement du territoire est un serpent de mer. Cela fait plusieurs années que l'on s'y penche – de manière récurrente ou épisodique – au niveau du Conseil général ou par le biais de ses commissions, tant de l'ancienne ville de Neuchâtel et des anciennes communes, que de notre nouvelle commune fusionnée. Nous sommes donc ravis de voir que le Conseil communal a décidé d'aller de l'avant avec la création de cette commission.

Néanmoins, le choix qui nous est offert – c'est-à-dire la création d'une commission plutôt technique, uniquement composée de 7 membres – ne nous semble pas forcément opportun dans le contexte actuel post-fusion.

En effet, depuis plusieurs années, beaucoup de personnes, au sein de l'administration communale – voire au niveau des anciennes communes qui constituent désormais notre nouvelle commune – ont énormément travaillé sur cette thématique, ainsi que beaucoup de spécialistes et d'experts, également.

Aujourd'hui, nous arrivons dans la partie plus politique. Aussi, du côté du groupe socialiste, nous trouvons que c'est dommage et, peut-être, délicat

d'avoir une faible représentation des groupes politiques dans cette phase-là. Ceci d'autant plus qu'une commission de seulement 7 membres paraît vraiment trop réduite si l'on veut assurer, au sein de nos groupes, une représentation équitable entre les anciennes communes et la Ville de Neuchâtel.

Par conséquent, nous proposons un **amendement** afin de passer à 11 membres. Nous n'avons pas choisi le nombre maximal de 15 membres – comme la Commission financière, par exemple – afin de garder une certaine efficacité, car il est vrai que cela demandera un rythme de travail soutenu.

Il faut faire attention à ne pas considérer la question de l'aménagement du territoire uniquement comme une question technique, car – on commence à le voir – les domaines de compétences exclusivement communaux tendent à se réduire de plus en plus au fur et à mesure des années, et l'aménagement du territoire est un domaine de compétences communal par excellence.

Pour ces raisons, nous estimons qu'il est vraiment important de trouver, au sein de cette commission, la plus large représentation possible des différentes sensibilités, des différents groupes politiques, entre les anciennes communes et l'ancienne Ville, afin de pouvoir travailler dans les meilleures conditions possibles.

Aussi, nous en appelons à votre soutien pour pouvoir créer cette commission, non pas de 7 membres, mais de 11 membres.

Mme Johanna Lott Fischer, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- L'aménagement du territoire est une question très importante. Toutefois, notre groupe est d'avis qu'une commission à 7 membres est plus efficace, justement – étant donné qu'elle aura effectivement beaucoup de travail – tout en permettant quand même une bonne représentation des différents partis, comme des différentes localités. Aussi, nous préférons une commission à 7 membres.

Mme Mireille Tissot-Daguette, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Le groupe vert'libéral refusera cet amendement. Deux autres commissions, qui sont effectivement plus techniques – la Commission d'urbanisme et la Commission nature et paysage – se pencheront sur cette thématique du PAL. Même si celles-ci restent techniques, elles ont été apportées par des groupes politiques. Nous avons donc quand même un retour au niveau politique au travers de ces commissions.

D'autre part, nous avons peu de temps pour la mise en place du PAL, avec la fusion, même si beaucoup de discussions ont déjà eu lieu dans les différentes communes. L'objectif est fixé à 2024, ce qui, pour nous, implique un besoin d'efficacité. Faire passer cette commission du PAL de 7 à 11 membres ne change pas grand-chose, puisque, de toute façon, un retour est fait dans les groupes par les personnes présentes au sein de la commission. Une discussion peut se tenir au sein des groupes et être rapportée avec une meilleure efficacité dans cette commission si celle-ci n'est composée que de 7 personnes.

M. Yves-Alain Meister, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR ne voit pas non plus l'intérêt d'augmenter le nombre de commissaires, principalement pour des raisons d'efficacité, comme cela a été évoqué tout à l'heure. Par conséquent, le groupe PLR va s'opposer en bloc à l'amendement du groupe socialiste proposant de passer de 7 à 11 membres.

Amendement du groupe socialiste

Constitution d'une Commission thématique PAL

La Commission thématique PAL est constituée de 11 membres.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, soumet au vote l'**amendement** du groupe socialiste, lequel est **refusé par 31 voix contre 10 et 0 abstention**.

Proposition des groupes

<u>Commission thématique PAL</u> (7 membres : 2 PLR, 1 VL, 2 SOC, 2 VPS)			
<u>Parti</u>	<u>Fonction</u>	<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR	Président	Rapin	Alain
		Oberli	Jacques
VL		Pearson Perret	Sarah
SOC		Huguenin	Ariane
		Sørensen	Patricia
VPS		Perret	Thomas
		Richard	Jean-Luc

Suite au refus de l'amendement, la configuration à 7 membres de la commission thématique PAL est maintenue. Aucune autre candidature n'étant annoncée, les **7 membres proposés correspondant au nombre de sièges à pourvoir, ils sont donc élus tacitement**.

22-102

Nomination au Syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie à Colombier

**3 personnes (électeurs communaux) au Conseil
intercommunal, selon art. 2.3 du règlement général
du syndicat, modifié le 21 octobre 2021 pour une
entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022**

<u>Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal de la STEP de la Saunerie à Colombier</u>			
3 personnes nommées par le Conseil général (en son sein ou électeurs communaux) : (1 PLR, 1 SOC, 1 VPS)			
<u>Parti</u>		<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>
PLR		Meister	Yves-Alain
SOC		Zosso	Jacqueline
VPS		Chisholm	Carol

Aucune autre candidature n'ayant été annoncée, les **3 membres proposés** correspondant au nombre de sièges à pourvoir, ils sont donc **élus tacitement**.



**RAPPORT D'INFORMATION
DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL
CONCERNANT LE PROGRAMME POLITIQUE ET LA
PLANIFICATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022-
2025**

(Du 22 novembre 2021)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 2, alinéa 4, du Règlement communal sur les finances (RCF) du 7 juin 2021, nous vous adressons notre rapport d'information relatif au programme politique et à la planification des dépenses d'investissement pour la période 2022 – 2025.

Premier du genre pour notre nouvelle commune, ce programme politique a été construit en réponse aux défis que le Conseil communal a identifiés pour notre ville dans les mois et années à venir. Les objectifs stratégiques et les mesures retenues pour relever ces défis s'inspirent largement du Livre de la fusion adopté fin 2020 par les Autorités des quatre anciennes communes. Accompagné de la planification des dépenses d'investissement couvrant la même période, ce document reflète les projets que le Conseil communal souhaite voir se réaliser pour la période considérée.

Nous vous remercions de bien vouloir en prendre acte et vous prions de croire, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à l'expression de notre haute considération

Neuchâtel, le 22 novembre 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve



Table des matières

A. Programme politique

1. Préambule	3
2. Cinq défis majeurs	4
3. Huit objectifs transversaux	5
4. Conclusion	8

B. Planification des dépenses d'investissement

1. Introduction	9
2. Planification financière 2022 – 2025	10
3. Conclusion	13
4. Inventaire des investissements détaillés	14

A. Programme politique

1. Préambule

Ce programme de législature 2022-2025, ou programme politique, est un outil stratégique important de pilotage de l'action politique. Il vient, en début de législature, présenter les grands axes et les intentions majeures que la Ville de Neuchâtel entend déployer et mettre en œuvre durant les quatre années à venir. Prévu par la LFinEC (loi sur les finances de l'Etat et des communes), ce document est intimement lié à la planification des investissements dont il est, en quelque sorte, la transcription littérale et politique. Il exprime en mots et en actions les investissements prévus par l'Exécutif dans sa planification quadriennale.

Le programme que nous vous présentons aujourd'hui est concis. Il n'en est pas moins ambitieux, tant dans sa vision que ses objectifs. Ce choix s'explique par le fait que les anciennes Autorités des quatre communes se sont mises d'accord, à fin 2020, sur un texte essentiel : le Livre de la fusion. Ce document, fruit d'un important travail mené en collaboration avec l'ensemble des services, pose déjà une vision extrêmement aboutie de la future commune et suggère des objectifs et mesures propres à la concrétiser. En ce sens, il est apparu cohérent et souhaitable que le programme de législature s'appuie très largement sur la vision construite conjointement par les Autorités des quatre anciennes communes.

Le Livre de la fusion reflète une vision stratégique à long terme autour de cinq défis majeurs, avec la volonté toujours de placer l'humain au centre et de rassembler les forces de toutes les sphères de la société autour d'un projet commun. Ces grands axes, qui ont servi à donner sa structure à la nouvelle commune, ont également permis de réorganiser l'action communale en de nouveaux dicastères. Il s'agit du développement territorial et de l'économie, du développement durable et de la mobilité, du développement technologique et des finances, de la formation et de la famille ainsi que de la culture et de la cohésion sociale.

Dans le contexte de notre fusion de communes, mais aussi d'une pandémie mondiale et d'une urgence climatique et sociale qui questionnent le fonctionnement de notre société et de notre administration, nous sommes confrontés à de nouveaux défis qui nécessiteront, ces prochaines années, des réponses fortes. Avec à l'esprit le souci permanent de bâtir pour les générations futures une ville durable et inclusive, proche de ses citoyen-n-es, ouverte, innovante, attractive et respectueuse de chaque personne.

C'est aujourd'hui dans les villes que se posent les grands défis de la planète, et c'est à leur niveau que l'on pourra mettre en œuvre les solutions : si le 19^e siècle a été celui des empires, et le 20^e celui des Etats-nations, nous sommes convaincus que le 21^e siècle sera celui des villes. Nous avons ainsi identifié cinq grands défis auxquels il s'agira de trouver des réponses à court, moyen mais aussi à long terme, en avançant ensemble, intelligemment et courageusement. Ces défis sont déclinés en huit objectifs transversaux, lesquels se concrétisent en différentes mesures, répertoriées dans la planification des dépenses d'investissement qui accompagne ce rapport d'information.

2. Cinq défis majeurs

1. Réaliser les ambitions de la fusion

Il s'agit probablement du défi principal de la législature. Tirer parti des nouvelles dynamiques nées de la fusion et capitaliser sur les coopérations à l'échelle de la région doivent permettre à la fois de développer un véritable projet de territoire, incluant des dimensions sociales, culturelles, économiques, technologiques ou environnementales, et de susciter un sentiment d'appartenance partagé, dans le respect des identités en présence. Défi multifacettes, la réussite de la fusion passera aussi par l'organisation en fine des services administratifs et l'harmonisation de la réglementation. La commune restera par ailleurs ouverte à de nouveaux projets de rapprochements ou à des collaborations futures.

2. Développer l'attractivité et la domiciliation

Promouvoir et valoriser les nombreux atouts de notre commune, mettre en exergue la diversité des environnements qu'offre notre nouveau territoire (centre-ville, bourgs, proximité du lac et de la forêt), favoriser une économie locale, promouvoir et être acteur du changement, stimuler la créativité et oser l'innovation : il s'agit là de renforcer l'attractivité de Neuchâtel, en particulier avec le déploiement d'une politique active de domiciliation qui doit se traduire par une augmentation du nombre d'emplois et un accroissement de la population. Facteur d'identité, vecteur d'intégration et source de créativité, la culture est un élément essentiel du développement et de l'attractivité de notre ville. Une offre élargie de logements, des possibilités de formation diversifiées, un tissu social et culturel dynamique ainsi qu'une politique familiale ambitieuse constitueront ainsi peu à peu un écosystème vertueux.

3. Répondre aux enjeux environnementaux et aux besoins de durabilité

L'impact de l'activité humaine sur l'environnement, le dérèglement climatique, la perte progressive de la biodiversité ainsi que l'appauvrissement de nos ressources énergétiques sont aujourd'hui avérés. Ces constats appellent une réaction forte à tous les niveaux, y compris celui de notre Ville. Il est indispensable de mettre en œuvre des politiques publiques volontaristes tant en matière d'aménagement urbain et paysager, de construction, de gestion des forêts, de l'eau et des déchets, de gestion et d'entretien du parc immobilier ou encore d'énergie. Repenser les mobilités s'impose. Réussir la transition écologique également. Ces actions doivent permettre d'assurer un développement durable de notre ville visant à prévenir les risques, à freiner, voire à inverser, les tendances constatées, mais aussi à atténuer les conséquences des changements d'ores et déjà intervenus.

4. Vivre ensemble en bonne intelligence

D'une manière générale et plus encore dans le contexte actuel en lien avec la crise sanitaire, il est essentiel que la collectivité se préoccupe du bien-être de ses habitant-e-s. Ce défi recouvre un vaste champ d'action devant permettre la mise en place de conditions-cadres favorables au renforcement de l'égalité, de l'ouverture inclusive et de la cohésion sociale. On peut mentionner la volonté

de garantir une mixité sociale et générationnelle ainsi que le renforcement de la solidarité et du sentiment d'appartenance dans les quartiers et la communauté urbaine. Cette proximité doit être une réalité vécue s'agissant tant des relations interpersonnelles, que des contacts entre citoyen-ne-s et Autorités. Dans les quartiers comme au centre-ville, une offre culturelle inclusive accessible et diversifiée, la présence d'infrastructures et de commerces de proximité, des lieux de rencontre plus nombreux et conviviaux seront autant d'occasions de tisser et de renforcer le lien social afin que toutes et tous se sentent libres et en sécurité dans l'espace public.

5. Garantir des finances saines et durables

Dans un contexte financier rendu plus difficile par la crise sanitaire, par les effets des réformes fiscales et péréquatives, la répercussion de charges de centre d'une agglomération urbaine dynamique devient toujours plus importante. La fusion représente plus que jamais une opportunité qu'il s'agira de saisir pour viser à terme la mise en adéquation des charges et des recettes. Disposer de finances saines et durables passera par une réflexion en profondeur sur les missions et prestations qu'entend offrir notre ville, celles qui pourraient être développées par ou avec d'autres acteurs, sans oublier l'optimisation de l'organisation et la simplification de nos processus. Ces mesures doivent garantir une capacité d'investissement qui permettra à notre Ville de soutenir la dynamique ressentie et son développement.

3. Huit objectifs transversaux

- Objectif n°1 : Etablir un projet de territoire et son aménagement dans ses dimensions multiples

Le territoire de la commune fusionnée doit être appréhendé dans sa globalité. Les différentes politiques publiques et activités doivent s'y répartir harmonieusement et en accord avec leur environnement. La définition des zones et affectations doivent être définies de manière cohérente afin de permettre le développement d'activités complémentaires en différentes centralités, en adéquation avec les défis climatiques et environnementaux.

Principales mesures :

- Formuler et mettre en œuvre le nouveau Plan d'aménagement local (PAL)
- Accompagner des projets privés de développement

- Objectif n°2 : Renforcer la démocratie de proximité et l'intégration

La nouvelle commune entend poursuivre la politique innovante et progressiste menée depuis des décennies en matière d'intégration et de droits populaires. Grâce à une politique d'intégration interculturelle et intergénérationnelle active et un encouragement à participer localement à la vie de la collectivité, ainsi qu'en stimulant le vivre-ensemble dans les quartiers en partenariat avec la société civile, notre Conseil vise à mettre en place les conditions nécessaires à l'entretien de relations harmonieuses fondées sur la compréhension mutuelle et une cohésion sociale renforcée.

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

Principales mesures :

- Mettre en place les assemblées citoyennes
- Soutenir le tissu associatif, y compris dans les quartiers
- Améliorer l'information et la participation par la mise à disposition d'outils numériques (app citoyenne)

- Objectif n°3 : Elaborer les conditions cadres du développement économique et de la domiciliation

Notre ambition est de faire de Neuchâtel un lieu où se conjuguent de manière optimale qualité de vie, vitalité économique et développement durable. Dans ce but, il convient de valoriser la richesse de notre patrimoine, tant historique que naturel, notre offre culturelle diversifiée, nos infrastructures sportives et de permettre à toutes et tous de trouver sur notre territoire un logement adapté, une formation et un emploi. Enfin, nous entendons valoriser les compétences locales en promouvant des synergies entre les instituts, les entreprises et notre collectivité dans des secteurs innovants.

Principales mesures :

- Etre à l'écoute des acteurs économiques et stimuler les partenariats entre milieux scientifiques, économiques et culturels
- Définir et mettre en place une nouvelle stratégie de domiciliation en collaboration avec le canton
- Répondre à la demande en matière d'accueil extrafamilial

- Objectif n°4 : Créer les conditions pour réduire les inégalités et les discriminations

La lutte contre les inégalités et les discriminations est une préoccupation constante des collectivités publiques, a fortiori en période de crise. Ainsi, notre Conseil entend agir à un double niveau : d'une part en poursuivant ses actions en matière de politique familiale, de lutte contre la pauvreté, et d'inclusion intergénérationnelle ainsi que, d'autre part, en mettant en place un dispositif innovant impliquant l'ensemble des acteurs en matière d'intégration socio-professionnelle.

Principales mesures :

- Mettre en place un pôle d'innovation en matière sociale et d'intégration socio-professionnelle
- Instaurer progressivement l'école à journée continue
- Diversifier les marques mémorielles dans l'espace public

- Objectif n°5 : Renforcer la lutte contre le réchauffement et adapter la ville aux changements climatiques

Les champs d'action de compétence communale sont nombreux. La Ville entend dès lors mener une politique volontariste, de portée transversale, englobant la problématique du changement climatique dans l'ensemble des politiques publiques concernées : énergie, mobilité, environnement. Nous sommes en effet convaincus que ce n'est que par une approche globale de ces sujets que nous parviendrons à rendre notre ville plus résiliente et mieux à même de s'adapter aux changements climatiques.

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

Principales mesures :

- Mettre en œuvre une stratégie énergétique efficace (assainissement des bâtiments, énergies renouvelables, gaspillage) ;
- Mettre en œuvre une politique de mobilité fondée sur une stratégie globale des déplacements dans la commune et repenser la politique de stationnement ;
- Mettre en œuvre une vision d'espace naturel urbain cohérent contribuant à la lutte contre les îlots de chaleur et à la promotion de la biodiversité

➤ Objectif n°6 : Dynamiser et valoriser l'offre culturelle, touristique et sportive

Notre ville, de taille moyenne en comparaison internationale, dispose d'infrastructures sportives remarquables, d'infrastructures culturelles, et notamment muséales exceptionnelles d'une vie artistique et culturelle dynamique ainsi que d'une riche offre de loisirs touristiques en toutes saisons. Stimuler le développement et valoriser ce patrimoine vivant considérable doit contribuer tout à la fois à soutenir la politique de domiciliation qu'entend poursuivre notre Conseil, à renforcer la qualité de vie des habitant-e-s de la Ville, à favoriser la cohésion sociale et l'intégration interculturelle.

Principales mesures :

- Réaliser une bibliothèque multifonction au Collège latin
- Développer une offre d'hébergement adaptée aux différents segments
- Réaliser de nouvelles salles de sport sur le territoire communal
- Soutenir la création artistique

➤ Objectif n°7 : Développer des technologies smart au cœur d'une région innovante

Aux termes de l'accord de positionnement stratégique de la Région Neuchâtel Littoral, cette dernière a pour ambition de devenir une « Smart Région ». Positionnée au cœur de cette région et moteur économique de celle-ci, notre ville se doit d'intégrer l'intelligence connectée à l'action publique et de mener une transition digitale. Le campus technologique urbain (EPFL, CSEM, Microcity, Université, HE-Arc, CPLN), ses nombreuses start-up et autres entreprises industrielles innovantes présentes sur notre territoire constituent un atout majeur qu'il convient de mettre à profit en utilisant les compétences à disposition en collaboration avec le tissu industriel local (écosystème d'innovation).

Principales mesures :

- Développer le quartier de l'innovation
- Améliorer et faciliter l'accès aux nouvelles technologies
- Lier culture et innovation technologique
- Mettre en place une Gestion Electronique des Documents (GED) et de système d'information au sein de l'Administration communale

➤ Objectif n°8 : Viser des finances équilibrées

Des finances saines et une maîtrise de la dette sur le long terme sont nécessaires pour permettre le développement voulu de la commune fusionnée en disposant d'une capacité d'investissement suffisante. Cet objectif ne pourra toutefois être atteint dans l'immédiat du fait des réformes cantonales en matière fiscale et de péréquation, d'une part, de la pandémie et de la fusion, d'autre part. La mise en adéquation des recettes et des charges passera donc par une série de mesures d'optimisation tant des processus que des ressources ainsi que par une réflexion sur certaines prestations actuellement servies par la Ville, en collaboration avec le Législatif communal.

Principales mesures :

- Analyser les prestations fournies et leur pertinence
- Identifier les charges de centre et leurs sources de financement
- Proposer les mesures visant à réduire l'écart entre charges et recettes structurelles
- Maintenir la capacité d'investissement de la Ville.

4. Conclusion

Une ville à taille humaine, où il fait bon vivre : Neuchâtel a tout pour plaire. A mi-distance des deux grands pôles urbains du pays, au cœur d'une Europe qui n'a pas fini de se construire, notre ville n'échappe pas aux grands enjeux du monde de demain. Jamais peut-être, dans son histoire récente, notre ville n'aura d'ailleurs eu des défis aussi importants à relever, en l'espace de quelques années.

C'est une chance : notre commune fusionnée est riche de talents multiples. Ville de recherche et d'innovation, elle prépare le monde de demain. Ville « des courtes distances », tout y est accessible dans un rayon de quinze minutes. Ville durable, ouverte, solidaire et dynamique, elle sait mettre en valeur ses spécificités locales. Son slogan « Esprit d'ouverture, terre d'innovation » transmet cette volonté de faire preuve de créativité et d'être en permanence à l'écoute de sa population.

Bien sûr, l'exigence d'une saine gestion des finances, tout comme les conséquences encore incertaines d'une pandémie qui n'en finit pas, doivent nous conduire à fixer des objectifs réalistes et concrets, en concertation avec tous nos partenaires : autorités cantonales, régionales, communales, milieux économiques, du social, de la culture et de la formation. Nous devons fédérer, réunir les bonnes volontés, pour construire ensemble notre avenir. Les habitant-e-s de notre ville méritent notre ambition et notre détermination.

B. Planification des dépenses d'investissement

1. Introduction

La planification quadriennale des investissements s'inscrit dans le programme politique pour les quatre prochaines années. Elle concrétise la volonté politique de poursuivre l'élan de la fusion par des investissements ambitieux et responsables visant à développer l'attractivité économique et résidentielle de la ville, répondre aux enjeux environnementaux et favoriser le vivre ensemble tout en atténuant la crise par une politique anticyclique.

Tout comme la planification 2018 – 2021, cette planification inclut toutes les dépenses d'investissement du patrimoine administratif, qu'elles proviennent des investissements soumis aux mécanismes de maîtrise des finances ou des domaines autoporteurs.

Les dépenses brutes de la planification des investissements 2022 - 2025 se montent à 380 millions de francs. Les dépenses nettes atteignent 326 millions de francs.

L'article 2 du Règlement communal sur les finances (RCF) prévoit à son alinéa 2 que « le plan financier est établi chaque année par le Conseil communal pour les trois ans suivant le budget ». L'alinéa 3 précise que « le Conseil communal adresse le plan financier au Conseil général, pour qu'il en prenne connaissance lors de la session durant laquelle il traite le budget ». L'alinéa 4 de ce même article rappelle que « lors de la première année de chaque législature, le plan financier fait partie intégrante, le cas échéant, du programme politique ».

Fort de ces précisions, le plan financier des investissements est présenté cette année avec le programme de législature et le sera pour les trois années suivantes avec les budgets 2023, 2024 et 2025. On parle donc de planification roulante.

La planification qui vous est présentée attribue les moyens nécessaires et suffisants à la réalisation des objectifs du programme politique.

Il est proposé de réaliser de nombreuses mesures d'aménagements urbains. Nous pensons notamment aux projets des Jeunes-Rives, de la centralité de Peseux, de la place Blaise-Cendrars et de La Coudre. Mais aussi aux projets de valorisation du patrimoine tels que l'amélioration des bâtiments de la Voirie et des Parcs et promenades sis rue des Tunnels.

L'assainissement des collèges est concrétisé dans cette planification par le projet des Parcs et des Chapons.

Un crédit de 6,5 millions de francs est prévu dans le cadre de la présente planification pour l'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine administratif.

Dans les domaines autoporteurs, la réalisation de la nouvelle STEP pour le traitement des micropolluants et des investissements dans le domaine de la fourniture d'eau constituent d'importants projets.

Compte tenu de l'évolution de notre autofinancement et de la prochaine révision de la Loi sur les Finances de l'Etat et des Communes (LFinEC), une modification de notre

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

RCF vous sera proposée afin de nous permettre de suivre cette planification et de pouvoir continuer à investir.

2. Planification financière 2022 – 2025

Pour la nouvelle période 2022 - 2025, les investissements prévus se présentent comme suit :

Investissements totaux

	B 2022	PF 2023	PF 2024	PF 2025	Total
Investissements bruts	94'385'000	107'129'000	89'168'000	89'177'000	379'859'000
Recettes	-11'733'000	-12'505'000	-15'388'000	-14'175'000	-53'801'000
Investissements nets	82'652'000	94'624'000	73'780'000	75'002'000	326'058'000

Les montants figurant ci-dessus englobent l'ensemble des dépenses et recettes d'investissements (patrimoine administratif). Ils se répartissent de la façon suivante :

Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances

	B 2022	PF 2023	PF 2024	PF 2025	Total
Investissements bruts	55'600'000	76'587'000	64'802'000	72'231'000	269'220'000
Recettes	-2'893'000	-4'120'000	-4'958'000	-6'625'000	-18'596'000
Investissements nets	52'707'000	72'467'000	59'844'000	65'606'000	250'624'000

Des montants conséquents sont prévus pour des projets dans les domaines des bâtiments scolaires, de l'amélioration des infrastructures, de l'aménagement des places et des rives et de l'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine administratif.

Investissements dans les domaines autoporteurs

	B 2022	PF 2023	PF 2024	PF 2025	Total
Investissements bruts	38'785'000	30'542'000	24'366'000	16'946'000	110'639'000
Recettes	-8'840'000	-8'385'000	-10'430'000	-7'550'000	-35'205'000
Investissements nets	29'945'000	22'157'000	13'936'000	9'396'000	75'434'000

Des investissements importants devront être réalisés durant les quatre prochaines années dans les domaines de l'épuration des eaux usées et de la fourniture d'eau.

2.1 Principaux projets soumis au mécanisme de maîtrise des finances

Pour la période 2022 - 2025, les principaux objets à réaliser par service sont les suivants :

Mobilité, infrastructures et énergie

L'amélioration des bâtiments utilisés par les offices de la Voirie et des Parcs et promenades à la rue des Tunnels est prévue pour 16 millions de francs. Le programme d'entretien du domaine public (chaussée, zone piétonne, escaliers, sentiers, ...) est chiffré à 12,7 millions de francs. Enfin, l'aménagement de la place Blaise-Cendrars et de la centralité de Peseux sont prévus pour respectivement 9,3 et 4,2 millions de francs.

Développement territorial

Les projets de réaménagement urbain et d'assainissement des Gouttes d'Or, des Jeunes-Rives, de Serrières, de La Coudre et des Portes-Rouges totalisent 32 millions de francs.

Economie, domiciliation et tourisme

Le projet de nouvelle auberge de jeunesse prévu dès 2024 se monte à 6,5 millions de francs.

Bâtiments et logement

Les dépenses prévues pour l'assainissement énergétique des bâtiments du patrimoine administratif se montent à 6,5 millions de francs.

Le projet de transformation et assainissement du collège des Parcs atteint 44,1 millions de francs. Le complexe des Chapons est planifié dès 2024 pour un total de 20 millions de francs.

Culture

Le même type de travaux est envisagé au Jardin botanique pour 5 millions de francs et au Collège latin pour 5 millions de francs également représentant la première partie des investissements pour la période 2022-2025.

Sports

La réalisation des assainissements structurels des bassins des piscines atteint 3 millions de francs.

2.2 Principaux projets dans les domaines autoporteurs

Pour la période 2022 - 2025, les principaux objets à réaliser sont les suivants :

Mobilité, infrastructures et énergie

S'agissant de la gestion des déchets, les dépenses pour l'implantation de containers enterrés sont de 1,6 million de francs et pour l'achat de véhicules et machines de 4,6 millions de francs.

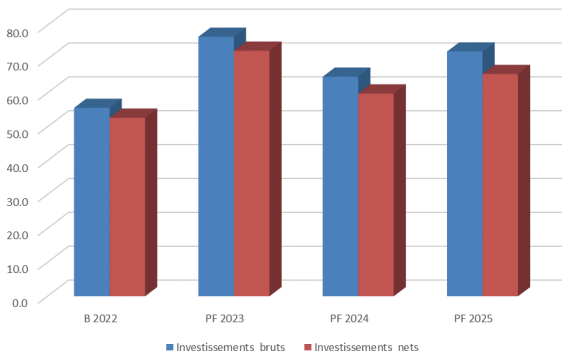
Dans le domaine de l'approvisionnement en eau, les dépenses pour le réservoir du Plan sont de 6 millions de francs, pour l'extension du réseau du Grand Chaumont de 5 millions de francs, pour le réservoir de Trembley de 3,4 millions de francs et pour les remplacements de conduites de près de 13 millions de francs.

Concernant l'épuration des eaux usées, les dépenses pour le traitement des micropolluants sont de 39 millions de francs, dont 45% sont subventionnées. Les travaux à mener dans le cadre du PGEE totalisent 19,7 millions de francs.

2.3 Répartition par année**Investissements soumis au mécanisme de maîtrise des finances**

	B 2022	PF 2023	PF 2024	PF 2025	Total
Investissements bruts	55'600'000	76'587'000	64'802'000	72'231'000	269'220'000
Recettes	-2'893'000	-4'120'000	-4'958'000	-6'625'000	-18'596'000
Investissements nets	52'707'000	72'467'000	59'844'000	65'606'000	250'624'000

Investissements par année



2.4 Financement

En application de la LFinEC et du RCF, l'autofinancement est constitué des amortissements totaux, diminués ou augmentés respectivement des déficits ou des bénéfiques prévus au plan financier du compte de résultats et diminués des amortissements dans les domaines autoporteurs.

Si l'autofinancement est insuffisant, le recours à l'emprunt permet de compléter le financement des investissements.

Les critères définis dans notre réglementation (RCF) sont respectés en ce qui concerne les dépenses d'investissements prévues pour l'année 2022 puisque le taux d'autofinancement moyen sur quatre ans, déterminé sur les années 2019, 2020, 2021 et 2022, est de 82,9%.

Pour les années 2023 et suivantes, la situation sera revue à la lumière de la modification à venir de la LFinEC impliquant une modification de notre règlement communal sur les finances. Il semble plus que vraisemblable que quel que soit le mode de calcul, des dérogations à notre frein à l'endettement seront nécessaires afin de mener nos futurs projets.

2.5 Effet sur l'endettement

Compte tenu du financement des projets dans les domaines autoporteurs et des mouvements de réserves, l'insuffisance de financement totalisera 375 millions de francs pour l'ensemble de la période et nécessitera, comme précisé plus haut, le recours à l'emprunt. En l'état actuel de la planification pour les années 2023 à 2025, la dette à long terme augmenterait de 89% pour atteindre 796 millions de francs.

Effets sur l'endettement

	B 2022	PF 2023	PF 2024	PF 2025
Evolution de la dette	524'000'000	634'000'000	718'000'000	796'000'000
Taux d'intérêt moyen	0.70%	0.75%	0.83%	0.96%
Coût annuel estimé	3'668'000	4'755'000	5'959'000	7'642'000

Selon nos prévisions, le taux d'intérêt moyen de la dette à long terme augmentera progressivement durant la période et restera en deçà de 1%. Les renouvellements des emprunts se feront donc à des taux encore relativement bas, ce qui permettra de contenir la hausse de la charge d'intérêts malgré l'augmentation de la dette.

3. Conclusion

Les dépenses d'investissements nets dans les domaines autoporteurs, c'est-à-dire dont les charges sont couvertes par des taxes (épuration des eaux, enlèvement des déchets, utilisation des ports) et par le tarif de l'eau, sont de 75,4 millions de francs pour 99,8 millions de francs de dépenses brutes.

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

Les dépenses brutes d'investissements totales sont de 379,8 millions de francs, diminuées des recettes pour 53,8 millions de francs, les dépenses nettes sont donc de 326 millions de francs.

Les mesures d'assainissement du compte de résultats annoncées dans le rapport à l'appui du budget 2022 devraient améliorer l'autofinancement et permettre, avec une priorisation des projets d'investissement et de nouvelles mesures à développer en co-construction avec l'ensemble de nos partenaires, de limiter l'augmentation de la dette.

4. Inventaire des investissements détaillés

Voir les tableaux détaillés des projets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances et des projets dans les domaines autoporteurs.

PLAN FINANCIER 2022 - 2025 / INVESTISSEMENTS SOUMIS AU MECANISME DE MAITRISE DES FINANCES

	Moyens et crédits		2022		2023		2024		2025		Total 2022 / 2025		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Net
CONCILIATION													
SERVICES													
COMMUNICATION	80000	-	80000	-	-	-	-	-	-	-	80000	-	80000
POPULATION ET DES QUARTIERS	4427488	-	3900000	-	380000	-	2800000	-	2000000	-	12800000	-	12800000
MOBILITE, INFRASTRUCTURES ET ENERGIE	102179700	-153830000	147064000	-1203000	28246000	-23650000	176374000	680000	22487000	-53300000	804810000	-69800000	705610000
ENVIRONNEMENT, PARCS, FORÊTS ET DOMAINES	4350000	-	1510000	-	1370000	-	600000	-	500000	-	4350000	-	4350000
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL	68190000	-5374000	10779000	-200000	19392000	-11550000	17120000	-36050000	13281000	-6650000	60168000	-5913000	581570000
ECONOMIE, CONCILIATION ET TOURISME	8861000	-	630000	-	470000	-	1700000	-	9800000	-	8149000	-	8149000
BATIMENTS ET LOGEMENT	140097000	-49603000	199630000	-1258000	25430000	6000000	28700000	425000	297400000	-380000	1017930000	-25633000	992300000
SECRETARIAT GENERAL DU DT ASPFH	2388000	-	1268000	-	920000	-	-	-	-	-	2193000	-	2193000
PROTECTION ET SECURITE	4685000	-	3717000	-	280000	-	138000	-	38000	-	4153000	-	4153000
FAMILLE	250000	-	-	-	50000	-	50000	-	300000	-	200000	-	200000
SPORTS	8148000	-2300000	2779000	-2300000	2000000	-	50000	-	360000	-	51193000	-2300000	48893000
CULTURE	479000	-	329000	-	50000	-	50000	-	50000	-	479000	-	479000
COHESION SOCIALE	203000	-	203000	-	-	-	-	-	-	-	203000	-	203000
TOT AUX	3441107188	-279500000	5576000	-2893000	76987000	-4130000	64802000	-4798000	722319000	-6623000	289720000	-18398000	268240000
INVESTISSEMENTS NETS	3162071188	-	52797600	-	72467000	-	59644000	-	65666000	-	269720000	-	268240000

PLAN FINANCIER 2022 - 2025 / INVESTISSEMENTS DANS LES DOMAINES AUTOPORTEURS

CONSOLIDATION	Montants des crédits		2022		2023		2024		2025		Total 2022 / 2025		
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Net
FOURNITURE D'EAU	69488600	-5756300	10729100	-3570000	9454100	-1333000	9990000	800000	8860000	-1400000	30963000	-7306000	31798000
ENLÈVEMENT DES BÉCHETS	6250000	-	2450000	-	2900000	-	900000	-	-	-	6250000	-	6250000
ÉPURATION DES EAUX USEES	73056000	-20000000	240761000	-5270000	181881000	-6350000	134170000	-9630000	80660000	-6150000	637960000	-27900000	389860000
UTILISATION DES PORTS	1857000	-	1530000	-	-	-	-	-	-	-	1530000	-	1530000
TOT AUX	149681900	-31756300	38787000	-8840000	30242800	-8387000	243689000	-10483000	189480000	-7530000	110639000	-35203000	75434000
INVESTISSEMENTS NETS		1178982300		28948000		27157000		13396000		8396000			

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

Plan financier 2022 / 2025

Libellé du crédit	Date	Dépenses engagées	Révisions estimées	Prévisions dépenses 2022	Prévisions recettes 2022	Prévisions dépenses 2023	Prévisions recettes 2023	Prévisions dépenses 2024	Prévisions recettes 2024	Prévisions dépenses 2025	Prévisions recettes 2025	Total Dépenses	Total Recettes	Nbt
Mobilier urbain installé	31.03.21	100000		500000						500000	0	500000	0	100000
Secours et adaptation de parc fluvial		240000		90000						240000	0	240000	0	240000
Rénovations - Installations des services de la ville		180000		90000						180000	0	180000	0	180000
DEVELOPPEMENT TERRITORIAL, ECONOMIE, TOURISME ET PATRIMOINE BÂTI														
SEVICE DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL		68190000		17725000		17157000		17600000		17241000		68148000		51370000
Aménagement d'un parc public à Senteles	09.03.15	414000	-311000	32000						32000	0	32000	0	32000
Appropriation de l'édifice «maire» en l'honneur de la zone	07.05.15	30000		10000						10000	0	10000	0	10000
Recherche de logements pour seniors - cooed avec DDP, ex SA	12.05.16	335000		50000						50000	0	50000	0	300000
Chirurgie Infaibible Oculaire c/o	02.07.18	942000	-330000	300000						300000	0	300000	0	300000
Mesures de projet d'agglomération, priorité A (avant-projet)	28.05.17	19000000		24000						24000	0	24000	0	134000
Réaménagement des bords de la Seine (étude pré-projet)				400000						400000	0	400000	0	3340000
Coopération «R» Aménagement pour l'habitat (étude en 44°)	06.05.19	4300000	-580000	1700000						1700000	0	1700000	0	3140000
Coopération «R» Aménagement de la police - Réalisation	08.05.19	2183000	-300000	300000						300000	0	300000	0	1983000
Plan d'insertion pour l'accompagnement - Réalisation				800000						800000	0	800000	0	1983000
Journaux Blancs - Aménagement studies 1 - Réalisation	29.09.20	14150000	-4400000	5000000						5000000	0	5000000	0	3000000
Coopération - accompagnement pour la réhabilitation				700000						700000	0	700000	0	3000000
Associations et établissements de la zone urbaine	29.08.20	19170000		700000						700000	0	700000	0	3000000
Journaux Blancs - Séance 2 - Réalisation		8900000		300000						300000	0	300000	0	4000000
Séminaires - Parcours MD - valorisation - Réalisation		30240000	-3460000	800000						800000	0	800000	0	4000000
Clubs de Séminaires - Reaménagement - Réalisation	14.09.20	35330000		400000						400000	0	400000	0	4000000
Réaménagement - Mémoires de PCS - Réalisation		1900000		200000						200000	0	200000	0	4000000
Place de la Courbe - Aménagement - Proj. d'étude projet		554000	-180000	25000						25000	0	25000	0	4000000
Place de la Courbe - Aménagement - réalisation		6000000		100000						100000	0	100000	0	4000000
Rue de l'Indépendance - Aménagement - réalisation		330000	-10000	15000						15000	0	15000	0	4000000
Rue de l'Indépendance - Réaménagement - réalisation		2970000	-1190000	500000						500000	0	500000	0	2200000
Rue de l'Indépendance - Réaménagement - réalisation		4400000	-1730000	800000						800000	0	800000	0	2200000
Avenue des Prés-Boulogne - Reaménagement - Réalisation		20000000		1400000						1400000	0	1400000	0	2200000
Reaménagement de secteur Port - Réalisation		5000000		2000000						2000000	0	2000000	0	2200000
Place Port-Paquet - réaménagement - projet		500000		400000						400000	0	400000	0	2200000
Place Port-Paquet - réaménagement - réalisation		3000000		300000						300000	0	300000	0	2200000
Travail d'entretien - réaménagement - étude et réalisation		2000000	600000	500000						500000	0	500000	0	2200000
Corridor PNA - Côte - projet		300000		150000						150000	0	150000	0	2200000
Place - nouvelle passerelle CPE - programmation		400000		200000						200000	0	200000	0	2200000
Passerelle Chapeau - étude		300000		100000						100000	0	100000	0	2200000
SERVICE DE L'ECONOMIE DE LA DOMICILIATION ET DU TOURISME		61811000	0	6182000	0	470000	0	1700000	0	5183000	0	61840000	0	61840000
Subventions d'intérêt général - Espaces et le Buisson	21.04.08	700000		100000						100000	0	100000	0	700000
Aide de Jeunes - Travaux de restauration - Réalisation		6530000		200000						200000	0	200000	0	2000000
Conseils et distributions pour l'Atelier de bureaux (ex 216E)	24.09.18	370000		300000						300000	0	300000	0	3000000
Chauffage - Travaux Sanitaires, travaux d'entretien		300000		300000						300000	0	300000	0	3000000
Actes relatifs aux travaux PrentisMueurs		12000		50000						50000	0	50000	0	120000
Signature		40000		300000						300000	0	300000	0	400000
Affichage et graphique mandats d'accompagnement	22.05.17	3000		3000						3000	0	3000	0	3000
Carre - Recrutement et entretien - capital (plate)		279000		90000						90000	0	90000	0	279000
Carre - Remplacement d'acier déviateur		2000		20000						20000	0	20000	0	20000

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

Plan financier 2022 / 2025

Libellé du coût	Date	Dépenses engagées	Recettes estimées	Planif. dépenses 2022	Planif. recettes 2022	Planif. dépenses 2023	Planif. recettes 2023	Planif. dépenses 2024	Planif. recettes 2024	Planif. dépenses 2025	Planif. recettes 2025	Total Dépenses	Total Recettes	Nbt
SERVICE DE BÂTIMENTS ET D'ÉCOLOGIE														
Colège des Parcs et salle de sport - Assainissement, transformation - Réhabilitation		140197000	41801000	19 8831000	-12361000	251491000	4851000	387901000	-4513000	337491000	-8801000	1017931000	-27811000	892301000
Écoles														
Jardin botanique - Étude thématique	14.09.20	446200000		87000000		30300000		145600000	33400000	441050000		50000000	0	4411500000
Colège proche 1 salon étude - Études de projet		6000000				4500000			1900000	6000000		6000000	0	6000000
Colège proche 1 salon EPIC - Réhabilitation 2300000		10000000							11000000	10000000		10000000	0	11000000
Égouts														
Restauration conservation de la Collégiale en étape 2	31.03.14	152000000	61000000	40000000	-12000000	50000000	40000000			430000000		430000000	-110000000	230000000
Musées														
Plan musée de conservation - Réhabilitation	14.09.20	84620000		24620000		11000000				24620000		24620000	0	31462000
Jardin botanique - Étude thématique		1500000		1500000						1500000		1500000	0	1500000
Jardin botanique - Transformation, assainissement		80000000		5000000		25000000		210000000		50000000		50000000	0	51000000
Jardin botanique - Éclairage		800000		25000		20000				50000		50000	0	50000
MAI - Credit d'impôt pour les travaux de réhabilitation		5000000		5000000						5000000		5000000	0	5000000
Étude musée Lepoittevin 11														
Divers bâtiments														
Étude pour l'assainissement de l'envolée et transformation de la St-Flo de l'Hopital 2, 4 et 6	02.07.18	17000000		30000						30000		30000	0	30000
Andon abbatis - Valorisation des espaces - Réhabilitation		5000000		5000000						5000000		5000000	0	5000000
Place Numa Quercet - projet "Avenir du Collège Laiff" - Concession d'infrastructure et étude de faisabilité	31.03.20	41000000		36000000						36000000		36000000	0	36000000
Site de l'ancien C23 - projet "Avenir du Collège Laiff" - CHB1		120000000		25000000		30000000		40000000		230000000		128000000	0	128000000
Collège Laiff, assainissement du bâtiment et réalisation de la médiathèque de Neufchâtel		300000000								810000000		810000000	0	810000000
Crédit - Imprevis		14000000		3000000		3000000		30000000		14000000		14000000	0	14000000
Événement bord		80000000		12500000		12500000		125000000		125000000		125000000	0	125000000
Cours 2 - Habitat mixte		15000000						15000000				15000000	0	15000000
Cure 6, Temple, rénovation totale		110000000	22810000			50000000		50000000		100000000		100000000	22810000	77000000
Compteur des Charges		200000000						810000000		200000000		200000000	0	200000000
Beurgeois de la Siffères 1, réalisation partielle		8000000	40000					8000000		40000		8000000	40000	7200000
Smart building, essais vidéo lecture thermique connectés		800000	4000	800000	-80000					800000		800000	-80000	720000
Smart Building, essais vidéo lecture thermique connectés		65000000	450000	5000000	-500000	21000000	-2600000	21000000	-2600000	65000000		65000000	-4600000	61000000
CHB1 et CHB2 2022 2023 2024 assainissement et chauffage PA		210000000												
210000000		3000000		5000000		10000000				3000000		3000000	0	3000000
Réalisation des laboratoires pathologie		3000000		3000000				18000000				3000000	0	3000000
Adaptation construction abribus, cacher des charges		300000		300000								300000	0	300000
DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE, AGGLOMERATION, SECURITE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES														
SECRETARIAT GENERAL														
Stratégie Numérique Smart		21381000		13860000	0	9520000	0	0	0	211210000	0	211210000	0	211810000
Bureaux intelligents - audit de pilotage		1000000		500000		500000				1000000		1000000	0	1000000
Bureaux intelligents - audit de pilotage		1000000		500000		500000				1000000		1000000	0	1000000
Application citoyenne		1500000		750000		1500000				1500000		1500000	0	1500000
Smart Building - projet phase Avance		2000000		1000000		1000000				2000000		2000000	0	2000000
Quartier de l'Innovation		3000000		500000		1500000				3000000		3000000	0	3000000
GED administrative		5000000		2500000		2500000				5000000		5000000	0	5000000
Création de projet		1000000		1000000						1000000		1000000	0	1000000
Création des données - mise à disposition et actualisation réglementaire		2000000		500000		1500000				2000000		2000000	0	2000000

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

Plan financier 2022 / 2025

Libellé du crédit	Date	Dépenses engagées	Recettes estimées	Planif. dépenses 2022	Planif. recettes dépenses 2022	Planif. recettes 2023	Planif. dépenses 2024	Planif. recettes 2024	Planif. dépenses 2025	Total Dépenses	Total Recettes	Net
Realisme "Nouvelles ans"		100000		50000	50000					500000	0	100000
Mise en place des infrastructures informatiques liées à l'usin	11.05.20	416000		219000						219000	0	219000
Infrastructure informatique au Jardin botanique	30.08.22	124000		124000						124000	0	124000
SERVICE DE LA PROTECTION ET DE LA SECURITE		4185 000	0	3777400	0	360000	0	381000	0	4143900	0	4185 000
Parking des Jumeaux Rives - Remplacement 60 bornes pour paiement par carte ou téléphone portable - Actif	26.04.22	300000		50000		100000				300000	0	300000
Vehicule de transport de personnes - Actif		80000		80000						80000	0	80000
Site CNY - Pacomille localisation des places - Actif		200000		0		100000				200000	0	200000
Remplacement PC spécialisation Lorraine - Erstein		270000		270000						270000	0	270000
Installation des applications APP (MAGS et ARA) - Actif		100000		100000						100000	0	100000
Renouvellement de 3 ambulances - Actif	11.05.20	780000		380000						380000	0	380000
Défibrillateur électrique Sire X - Actif 2020		182000		38000		38000				182000	0	182000
Croquet sur table outdoor - Acquisition		240000		240000						240000	0	240000
Changement 0,592mètre pour les tables bois		29000		29000						29000	0	29000
Garçon informaticien des équipements - Actif		100000		50000						100000	0	100000
Système ascot éel trique pour ouvrage protégé - Actif	26.04.22	70000		25000		20000				45000	0	45000
Fourrière - Actif		300000		300000						300000	0	300000
Mulchère agriculture Lorraine - Actif		80000		80000						80000	0	80000
Mulchère agricole de 1m3 - Actif		60000		60000						60000	0	60000
Régénération des sols Marais - Erstein		40000		40000						40000	0	40000
Changement des sols parquets - Renouvellement		160000		50000						160000	0	160000
Lecture des plaques mètre algues par le à l'entre - Actif		100000		100000						100000	0	100000
Renouvellement des tables Caméra Multi-tilde - Erstein		37000		37000						37000	0	37000
Renouvellement des tables ardoises - Actif		100000		50000						100000	0	100000
Renouvellement des tables ardoises - Actif		100000		50000						100000	0	100000
Radios pour le tout - Actif		20000		20000						20000	0	20000
Animation véhicules électrique - Erstein		50000		50000						50000	0	50000
Vehicule multifonction - Actif		100000		100000						100000	0	100000
Compresseur ARI - Actif		70000		70000						70000	0	70000
3 interrupteurs de réglage boites - gérés - Actif		50000		50000						50000	0	50000
Power Lander de 4m2022 - Actif		35000		35000						35000	0	35000
Whistle ACS - Actif		20000		20000						20000	0	20000
Whistle ACS - Actif		70000		70000						70000	0	70000
Unions portables - Actif		20000		20000						20000	0	20000
Manteau HCP - Actif		30000		30000						30000	0	30000
Lois relatif de réclamation 1.2.2022 - Actif		20000		20000						20000	0	20000
Stationnement, Commogé		800000		800000						800000	0	800000
Commune, gestion Agriville stationnement, agriville, Cordes		40000		20000						20000	0	20000
FAMILLE FORMATION, SANTE ET SPORTS												
SERVICE DE LA FAMILLE		266000	0	0	0	50000	0	100000	0	209000	0	209000
Présoins et accompagnement tous les 6 mois		50000						50000		50000	0	50000
Présoins - leur projets		100000		25000		25000		25000		75000	0	75000
Présoins - leur projets		100000		25000		25000		25000		75000	0	75000
SERVICE DES SPORTS		8145 000	-330 000	2775600	-330 000	2685000	0	2481000	0	5119600	-265000	4185 000
Crédit / Imprevu		200000		50000		50000		50000		200000	0	200000
Contribution de nouveaux vestiaires au Chest / Réalisation	11.11.13	1300000		700000		-180000		700000		700000	-900000	510000

Plan financier 2022 / 2025

Libellé du crédit	Date	Dépenses engagées	Recettes estimées	Planif. dépenses 2022	Planif. recettes 2022	Planif. dépenses 2023	Planif. recettes 2023	Planif. dépenses 2024	Planif. recettes 2024	Planif. dépenses 2025	Planif. recettes 2025	Total Dépenses	Total Recettes	Net
Etat de la rivière - Remplacement du système de décharge murets - Réalisation		100000		100000								100000	0	100000
Etat de la rivière - Remplacement du revêtement de la rivière - Réalisation		480000	-47000	480000	-40000							480000	-47000	440000
Veranda des Charmettes - Remplacement et recouvrement synthétique (projeté) et revêtement de la terrasse - Réalisation		270000		270000								270000	0	270000
Etat de principe de l'ouvrage - Réfection complète de la toiture - Réalisation		1800000						180000				180000	0	180000
Aménagements et travaux des toilettes - Réalisation		4900000		1300000		2100000						3400000	0	3400000
NE de Cds - Remplacement de la agronomie - Réalisation		300000		300000								300000	0	300000
NE de Cds - Remplacement de la agronomie - Réalisation		200000		200000								200000	0	200000
Création - Remplacement du système de décharge murets - Réalisation		1200000		1200000								1200000	0	1200000
CULTURE, INTEGRATION ET COHESION SOCIALE														
SERVICE DE LA CULTURE														
Crédit - Impression		475000	0	323000	0	50000	0	50000	0	50000	0	475000	0	475000
MAR - Remplacement de la archi (archi)		200000		50000		50000						200000	0	200000
MAR - Remplacement de la archi (archi)		300000		300000								300000	0	300000
MAR - Eclairage des tables de rez air - Mise en conformité		1450000		1450000								1450000	0	1450000
Jeune du musée d'histoire naturelle - réaménagement		1000000		1000000								1000000	0	1000000
SERVICE DE LA COHESION SOCIALE														
Procurer pédagogique - Neuchâtel par le canal	07.08.21	2000000	0	2000000	0							2000000	0	2000000
Procurer pédagogique - Neuchâtel par le canal	07.08.21	1370000		1370000								1370000	0	1370000
Etude de faisabilité en 4 étapes avec la table Culture		660000		660000								660000	0	660000

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

Plan financier 2022 / 2025

Libellé du crédit	Date	Dépenses engagées	Recettes estimées	Prévis. dépenses 2022	Prévis. dépenses 2023	Prévis. dépenses 2024	Prévis. dépenses 2025	Prévis. dépenses 2026	Total Dépenses	Total Recettes	Nbt
INVESTISSEMENTS DANS LES DOMAINES AUTO-PORTEURS				38 785 000	30 542 000	-1 043 000	16 946 000	-7 550 000	110 939 000	-35 205 000	75 734 000
SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENERGIE				37 745 000	4 735 000	24 346 000	19 948 000	-7 500 000	109 199 000	-30 250 000	73 949 000
Déchets		8 239 000	0	2 462 000	0	900 000	0	0	8 239 000	0	8 239 000
Impression conteneur enterré + part de coteries		1 600 000		900 000					1 600 000		1 600 000
Actus Véhicule & machines pour le nettoyage des déchets	08.09.21	4 600 000		1 700 000		900 000			4 600 000		4 600 000
Bau		64 648 000	-6 779 200	97 724 000	9 645 000	9 949 000	8 910 000	-1 405 000	39 643 000	-7 260 000	31 738 000
Bau	07.02.15	22 280 000		430 000					430 000		430 000
Bau, achat matériel de réserve du Plan 2016	18.04.16	1 230 000									0
Bau	10.02.20	1 230 000		3 900					3 900		3 900
Relevé de Plan - Education		60 000 000	-2 700 000	48 000	150 000	2 600 000	21 000 000	-1 400 000	60 000 000	-2 700 000	33 000 000
Centre-Cert, matiere iradiatione avec assainissement		1 600 000		130 000	15 000				1 600 000		1 600 000
Centre-Cert - exécution installation de chauffage		13 000 000	-1 300 000	1 000 000	350 000	1 500 000			1 300 000	13 000 000	13 000 000
Relevé de Plan - Révision - Réauration	04.02.19	19 000 000		10 000					19 000 000		19 000 000
COBET Impression 2022-2025		200 000 000		50 000	50 000	50 000	50 000		2 000 000		2 000 000
Aquatic Charat - election Clves et décharge - Eau		1 000 000		80 000	40 000				1 000 000		1 000 000
Aquatic Charat - election Clves et décharge - Réalisation		1 000 000		1 000 000					1 000 000		1 000 000
Aquatic Charat - Révision prévision, Auto-projet		1 000 000		50 000					1 000 000		1 000 000
Entreprise édific de pontage pour Charente 2016	18.04.16	200 000		40 000					200 000		200 000
Grand Charente - Projet extension réseau - Eau	10.02.20	3 000 000		1 000 000					3 000 000		3 000 000
Grand Charente - Projet extension réseau - Nette-ep		90 000 000	-2 000 000		2 600 000		20 000 000		90 000 000		93 000 000
Relevé eau Treméay et comerton - Continuation	15.03.21	253 700		2 000 000		4 000 000			2 453 700		2 453 700
Valange - Travaux préparatoires pour nouveau réservoir sèton		31 000 000		3 000 000					34 000 000		34 000 000
Travaux Révision Valange (PCA)		11 400 000	2 300 000		1 400 000	20 000			14 800 000	20 000	15 000 000
Remplacement de conduites de distribution d'eau	10.02.20	200 000		380 000					580 000		580 000
Remplacement de conduites de distribution d'eau de		350 000							350 000		350 000
Remplacement de conduites de distribution d'eau de		290 000							290 000		290 000
Remplacement de conduites de distribution d'eau et		230 000		230 000					460 000		460 000
Remplacement de conduites de distribution d'eau et		230 000		230 000					460 000		460 000
Remplacement de conduites de distribution d'eau et		230 000		230 000					460 000		460 000
Refaction des capteurs à Champ-de-Main 2022-23		9 000		9 000					18 000		18 000
Refaction des capteurs à Champ-de-Main 2022-23		9 000		9 000					18 000		18 000
Chambre correction avec hazards au RDZ		50 000		30 000					80 000		80 000
Etude globale sur les ouvrages		60 000		20 000					80 000		80 000
Relevé de suite - Sondes de election 2022 à 2025		40 000		9 000					49 000		49 000
Relevé de suite - Sondes de election 2022 à 2025		61 000		15 000					76 000		76 000
Maintenance de la végétation 2022 à 2025		40 000		10 000					50 000		50 000
Refaction des capteurs à Champ-de-Main 2022 à 2025		200 000		9 000					209 000		209 000
Equipements Equipement suite (suivi)		10 000		30 000					40 000		40 000
(Eclairage équipements suite (suivi)		12 000		30 000					42 000		42 000
Relevé - pompes, rempli assainit (Charente Corrolis)		240 000	-30 000	1 300 000					240 000		240 000
Mise à jour de PCA nouvelle commune		1 000 000		40 000					1 040 000		1 040 000
Boudage et gaz Sèton et Relevé av		2 800 000		2 900 000					5 700 000		5 700 000
Travaux de Nettoyage Eau	13.02.19	24 790 000		40 000					24 830 000		24 830 000

Plan financier 2022 / 2025

Libellé du crédit	Date	Dépenses engagées	Recettes estimées	Planif. dépenses 2022	Planif. recettes 2022	Planif. dépenses 2023	Planif. recettes 2023	Planif. dépenses 2024	Planif. recettes 2024	Planif. dépenses 2025	Planif. recettes 2025	Total Dépenses	Total Recettes	Nbt
Eaux usées	10.09.16	79366000	-26300000	246976000	-3770000	181480000	-4360000	133763000	-8600000	87893000	-41600000	67268000	-2790000	33380000
STEP micropolluants		445130000	-20200000	170000000	-46000000	110000000	-63000000	81000000	-93000000	31000000	-93000000	393600000	-240000000	95000000
Presses à huile		270000		270000								270000	0	270000
POEE - Collecteur stations de pompage, déversoirs - 2021	10.02.20	20130000	-300000	5000000	-1000000							5000000	-1000000	4000000
POEE - Collecteur stations de pompage, déversoirs - 2022		33000000	-480000	33000000	-480000							33000000	-480000	28600000
POEE - Collecteur stations de pompage, déversoirs - 2023		33000000	-480000			33000000	-480000					33000000	-480000	28600000
POEE - Collecteur stations de pompage, déversoirs - 2024		35000000	-480000					33000000	-480000			33000000	-480000	28600000
POEE - Collecteur stations de pompage, déversoirs - 2025		22640000	-480000							33000000	-480000	33000000	-480000	28600000
Quart Chauroux - Projet extension assainissement - Etude	10.02.20	1100000		20000								20000	0	20000
Quart Chauroux - Projet extension assainissement - Travaux		3500000		400000		1300000	-300000	700000				2400000	-400000	1300000
Arrière, boulevard eau et gaz (POEE Grand-Rue)		3000000		400000		300000						3000000	0	3000000
Chemin du Fond, POEE, eau	28.01.11	380000				380000						380000	0	380000
Rue de la Curie, POEE, eau	29.01.11	220000						220000				220000	0	220000
Chemin du Fond, POEE, épuration	30.01.11	130000				130000						130000	0	130000
Chemin du Fond, POEE, gaz	08.02.11	820000				820000						820000	0	820000
POEE Paveux-Euvel (nouveau CPF)		600000	-120000		-1200000							0	-1200000	-1200000
POEE Paveux-Rancres (CPF) et quartier		15000000	600000	-6000000								6000000	0	6000000
POEE Paveux-Chauroux et Chauroux-sud-Vivaise		24000000	800000	15000000		600000		800000				21000000	800000	13800000
Travaux de Paveux-POEE	13.12.19	77480000		10810000		7000000		11500000		13300000		43810000	0	43810000
Régularisation des comptes soustraites et régularisation de paiement de l'impôt de Bouffal et Collégial	12.02.20	560000		560000		560000						560000	0	560000
SERVICE DE LA PROTECTION ET DE LA QUALITE / Puits		19300000	0	13300000	0	0	0	0	0	0	0	13300000	0	13300000
Journe-Rive - aménagements secteur 1 - Réalisation - Equipements du port	26.06.20	427000		200000								200000	0	200000
Travaux de réfection des pontons de travail fluviaux électrifiés - Réhabilitation	10.02.21	200000		100000								100000	0	100000
Bâtiment de liaison eau-bus NCC - Ets adeo		1300000		1500000								1500000	0	1500000
Mise aux normes des tableaux électriques NCC - Ermenonville		120000		120000								120000	0	120000
Régularisation des travaux effectués de la rue de Vaux-Pail - Ermenonville		3000000		3000000								3000000	0	3000000
Changement des pontons Vieux-Port - Ermenonville		600000										600000	0	600000
Remoçage à balauhydraulique - Achat		20000		20000								20000	0	20000
Gene pour mûle et démolir - Achat		20000		20000								20000	0	20000
Portail rétroéclairé pour mise à disposition des places de port - Achat		10000		10000								10000	0	10000

21-032

Rapport d'information du Conseil communal au Conseil général concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2022-2025

La présidente, **Mme Aurélie Widmer**, rappelle que le traitement du rapport d'information n° 21-032 était initialement prévu lors de la séance du 13 décembre dernier, en même temps que le budget, mais une majorité avait souhaité avoir la possibilité d'en discuter dans le cadre d'une séance de la Commission financière. C'est la raison pour laquelle le rapport est traité ce soir.

M. Nicolas de Pury, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- La Commission financière a siégé le 27 janvier dernier. Je ne vais pas refaire le débat, la séance se tenait en visioconférence, par Skype, et ce n'était pas terrible. Plusieurs d'entre nous ont dû sortir, puis revenir dans la séance, et même le rapporteur n'a pas entendu l'entier des propos tenus, notamment par le Conseil communal, mais aussi par d'autres intervenants.

Cela étant, une grande majorité de la commission a exprimé son mécontentement par rapport à ce format de programme politique, par rapport aux délais, également, une séance de la Commission financière ayant été annulée en fin d'année dernière.

Malgré les réponses intéressantes du Conseil communal, je dirais que la majorité de la commission est restée sur sa position. Le vote de la Commission financière s'est donc soldé par 6 voix pour et 9 abstentions.

M. Marc Rémy, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance du rapport du Conseil communal concernant le programme politique et la planification des dépenses d'investissement 2022-2025.

De manière inhabituelle, ce rapport – et, en particulier, la planification des investissements – est traité après l'adoption du budget, alors qu'il aurait dû l'être simultanément. Ce décalage temporel n'empêche toutefois pas un véritable examen de fond.

Même si le rôle de notre Législatif se limite à prendre acte dudit document, les débats ont été nourris au sein de notre groupe. Et pour cause. Ce rapport constitue un axe, une vision devant décrire les axes prioritaires identifiés et défendus par l'Exécutif. Boussole politique portant sur un horizon pluriannuel, il expose ce qui, potentiellement, se fera, respectivement ce qui ne se fera pas.

A l'image d'un menu pour groupes commandé au restaurant, ce rapport ne permet pas de contenter toutes les envies. Certains auraient voulu plus de ceci, d'autres plus de cela, d'où des frustrations bien légitimes. A ce titre, notre groupe regrette que le sport ou le tourisme ne soient pas davantage traités à l'Objectif n° 6. Dommage aussi que la thématique « Smart City » – axe important de développement pour notre commune – ne bénéficie « que » d'investissements à hauteur de CHF 2'400'000.- sur un total de CHF 270'000'000.-, soit moins de 1 %.

Pour reprendre la métaphore culinaire, si notre groupe peut faire l'impasse sur le dessert, il ne saurait le faire sur le plat de résistance. La question qui se pose est de savoir si ce rapport contient les éléments essentiels à une véritable vision stratégique. A ce titre, diverses carences doivent être signalées.

Notre commune nourrit des ambitions en termes de développement – économique, notamment – alors même qu'elle doit faire face à des finances publiques de plus en plus fragiles. Dans ces conditions, il semble des plus urgents que l'attractivité de notre commune se renforce, que de nouveaux habitants viennent s'y établir – même si les derniers indicateurs sont plutôt encourageants, sur ce point – et, surtout, que l'assiette fiscale s'élargisse.

Que l'on nous comprenne bien : élargir l'assiette fiscale ne veut pas dire augmenter le niveau d'impôt. Pour reprendre la métaphore culinaire, il ne faut pas redécouper les tranches du gâteau, mais bien agrandir le gâteau en faisant venir de nouveaux contribuables. Ce n'est qu'en développant son bassin de population que notre commune pourra financer – outre son fonctionnement – son développement à travers l'investissement.

Le rapport mentionne bien la domiciliation en vantant – certes de manière un peu abstraite – une nouvelle stratégie. Mais, concrètement, quelle est la vision du Conseil communal sur cette question de domiciliation ? Le groupe PLR souhaiterait déjà quelques pistes concrètes, et il attend avec impatience le rapport à ce sujet.

Que faisons-nous, par exemple, pour attirer des familles souhaitant acquérir un bien sur notre territoire ? Sommes-nous condamnés à les laisser partir vers d'autres régions ? Il s'agit de questions importantes sans véritables réponses. De plus, une stratégie afin d'attirer de nouvelles activités économiques – par exemple dans des domaines technologiques – est très importante pour le développement de notre commune.

La fiscalité n'est également pas traitée dans ce rapport. Or, domiciliation et fiscalité vont de pair.

La fragilisation des finances de notre commune va-t-elle impacter la fiscalité de celle-ci ? La fusion va-t-elle permettre de réduire les charges de fonctionnement ou, au contraire, grever la charge fiscale ? Notre commune pourra-t-elle financer tous les investissements qu'elle ambitionne sans toucher au point d'impôt ?

Sur toutes ces questions, il manque une véritable vision stratégique. En matière de finances publiques – et plus particulièrement s'agissant des investissements – notre groupe regrette également l'absence de priorités. Nous savons, en suivant le règlement communal sur les finances, que nous devrons déroger au principe du frein à l'endettement, sinon aucun nouvel investissement ne sera possible dès 2023. Il est donc indispensable de faire un choix au niveau des investissements et de les réaliser en se concentrant sur l'objectif à atteindre sans faire dans la surqualité.

Cette absence de priorisation des investissements est peut-être liée au mode d'élaboration du rapport : procédure dans laquelle l'Exécutif est parti du budget pour définir des lignes directrices. On a privilégié une approche *down-up*, alors que l'inverse, soit partir d'une réflexion globale et la décliner en budget – approche *up-down* – aurait certainement permis d'aboutir plus efficacement à une vision stratégique.

Considérant que les ressources financières sont limitées – et qu'elles le seront encore plus à futur, sans parler de la dette qui ne cesse de gonfler – notre groupe estime que le Conseil communal aurait dû prioriser les divers investissements listés dans le plan financier en fonction de divers critères, tels que la marge de manœuvre de la commune dans leur réalisation ou leur différé, leur degré d'urgence ou leur utilité relative par rapport à d'autres projets.

En lieu et place de choix, la liste des investissements présentée dans ce document ressemble plus à une liste au Père Noël ou – pour reprendre une dernière fois la métaphore culinaire – à un grand buffet de restaurant : un peu de tout en des quantités diverses. De plus, l'absence de choix soulève une autre question, à savoir qui va payer l'addition.

L'absence de priorité des investissements est aussi de nature à compliquer le travail dans les commissions, ainsi qu'au sein du Conseil général, organes qui devront nécessairement faire des choix. Nous profitons de ce rapport pour rappeler qu'un travail de réduction des charges d'exploitation est en marche au sein de notre commune, et qu'il est également des plus urgent qu'un travail consensuel se fasse entre les groupes politiques – en commissions et en plénum – afin que les premiers résultats puissent intervenir très rapidement.

En dépit de ces quelques carences informatives, notre groupe a pris acte de ce rapport par 9 voix contre 1 et 1 abstention.

Mme Julie Courcier Delafontaine, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste a également pris connaissance du programme politique proposé par notre Conseil communal et, vous le constaterez, en a aussi tiré des métaphores culinaires.

Certes, l'exercice était peut-être un peu plus difficile que les éditions précédentes : nouvelle ville, nouvelle équipe, nouveaux équilibres – ou déséquilibres – politiques, et une année marquée par la pandémie et les défis organisationnels.

Mais c'est justement au vu de cette situation particulière que nous attendions du Conseil communal un programme qui fasse la part belle à un *après*, porteur de propositions et de lignes claires. Nous aurions aimé y sentir de la combativité et de l'ambition. Au lieu de cela, le Conseil communal semble presque gêné par le livre de la fusion et l'historique des anciennes communes. Pourtant, il nous semble qu'il y a peu, tous s'accordaient sur le dynamisme qu'engendrerait une nouvelle commune.

La première phrase du rapport nous dit que le programme politique est un outil stratégique important de pilotage de l'action politique. Pourtant, à sa lecture, le groupe socialiste s'est demandé s'il y avait un pilote dans cet avion... Il est à craindre que si nous devions utiliser ce programme comme GPS, peu d'entre nous suivraient les mêmes chemins, et il y a fort à parier qu'aucun n'arriverait à la même destination, tant il manque de fil rouge.

Alors, ne faisons pas la fine bouche, nous y avons trouvé des thématiques qui nous sont chères : développer le sentiment d'appartenance, les enjeux environnementaux, le vivre ensemble, le soutien à la culture. Et quelques projets d'importance pour notre groupe : les assemblées citoyennes, les investissements dans les bâtiments scolaires, la rénovation du Collège latin.

Mais rien de concret. Une liste de concepts – et je vous mets au défi de définir ce que représente un pôle d'innovation en matière d'intégration

sociale et de le lier à une seule ligne du plan d'investissement – une litanie de banalités, qui nous ont fait davantage penser à un rapport d'organe de révision ou à un rapport d'activités d'association caritative, qu'à un programme politique ambitieux et novateur dont nous aurions besoin.

Chaque groupe y trouvera toutefois des satisfactions, sauf peut-être les sportifs, tant il y a de concepts qui se déploient ici. Il y a à manger pour tous, mais, au final, bien que rassasié, personne n'aura trouvé cela vraiment bon. Quand la carte est trop longue, il y a fort à parier que la cuisine est industrielle. On est plus, ici, dans un self de supermarché que dans un bon restaurant.

Et pourtant, dans ce buffet, quelques objets essentiels semblent manquer cruellement :

- Le nouveau PAL, qui définira le visage de notre nouvelle commune, avec ses lignes de mobilité et le développement des quartiers autour des bassins scolaires.
- La politique du logement, problématique récurrente, particulièrement pour les logements d'utilité publique. Une politique du logement que l'on nous dit vouloir réviser et qui ne saurait être abandonnée aux mains des privés. Nous aurions aimé également que le Conseil communal nous dise comment il entendait garantir la solidité de notre tissu social après l'ébranlement de la crise sanitaire qui – nous le rappelons encore – a essentiellement touché les plus défavorisés.

Venons-en à la structure du rapport : cinq défis, huit objectifs, un plan financier. Mais aucun lien, aucune corrélation entre défis et objectifs, entre objectifs et mesures, et entre mesures et plan d'investissement. Quelques projets nommés, guère développés, et guère expliqués quant à la manière dont ils deviennent des instruments de ce programme politique.

Le plan d'investissement détaché du programme ne devient qu'une liste de courses qui ne nous dit pas grand-chose du repas que nous allons manger. Entrée ? Plat ? Dessert ? Assaisonnement ? Difficile de le savoir. Nous aurions tant aimé y voir des priorisations.

Ah ! ce mot que nous avons déjà entendu ! Ce mot cher aux conseillers généraux qui semble pourtant si obscur pour l'Exécutif. Aucune information sur le taux de réalisation en 2021, qui nous permettrait, au moins, d'évaluer la réalité communale. Un bref coup d'œil sur des programmes d'investissement de communes suisses de tailles identiques pourrait pourtant donner une idée de ce que nous serions en droit d'attendre.

En gommant ainsi les aspérités, en renonçant à proposer des priorités qui pourraient – peut-être – être combattues, le Conseil communal semble

vouloir éviter le débat, comme il a évité, semble-t-il, de consulter les groupes sur le contenu de son programme. Pourtant, le débat est bien le sel de la politique. Défendre une position, au risque d'être désavoué, est la base de notre démocratie. Au final, face à ce repas sans goût, le Conseil communal risque bien de mécontenter tout le monde et de manger seul. Très symbolique, finalement, de notre année Covid.

Enfin, le groupe socialiste tient à relever qu'à ses yeux, les finances ne sont en rien un programme politique. Elles ne sont que l'outil qui permet d'atteindre les objectifs. Un service public n'est pas une entreprise génératrice de profits. La gestion des finances n'est que l'instrument qui doit nous mener où l'on veut aller, en fonction des moyens qui sont les nôtres. Pour continuer la métaphore culinaire, un bon plat ne dépend que de la qualité des matières premières à disposition et de l'inventivité du cuisinier. Nul besoin de caviar pour bien manger et, je vous le promets, je n'ai jamais rien dégusté d'aussi bon que le pain perdu de ma grand-mère.

Pour terminer par une citation – comme je les apprécie – je n'ai malheureusement rien trouvé d'autre aujourd'hui que Johnny Halliday pour résumer notre position : « Qu'on me donne l'envie, l'envie d'avoir envie ». Je vous remercie de votre attention et vous souhaite un bon appétit.

Mme Johanna Lott Fischer, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe VertsPopSol est plus dubitatif que jamais sur la valeur de ce programme politique et, surtout, sur la planification des dépenses d'investissement pour les quatre prochaines années.

La première partie est effectivement un bon résumé du livre de la fusion, déclinée en huit objectifs, avec des mesures principales par objectif, mais sans aucun chiffre.

Puis viennent les projets d'investissement, par dicastère, pour un total de 250 millions de francs. A la page 11, seul le nom du projet est cité, sans aucune explication ni priorisation. Pourquoi 16 millions pour l'Office de la voirie ? Vétusté des bâtiments ? Réorganisation du service suite à la fusion ? Complexe des Chapons : qu'est-ce que cela comprend ? Très cher pour une halle triple. Et ainsi de suite... Sur chaque projet, on peut poser 36'000 questions.

A la fin du rapport, il y a l'habituel tableau des investissements, que nous connaissons des budgets, et qui n'est simplement pas fait pour être compris. La planification des dépenses nous paraît difficile à analyser, car très hétérogène d'un service à l'autre. Y figurent aussi les projets en cours, les plus vieux datant de 2008.

Notre groupe comprend évidemment que l'organisation de la nouvelle commune, avec les travaux importants d'uniformisation des procédures financières et l'intégration des différents services dans une structure cohérente, a particulièrement chargé toute l'administration en 2021. Néanmoins, nous pensons qu'un rapport plus étoffé – et aussi plus qu'une heure de discussions à la Commission financière – aurait dû s'imposer pour une première planification financière de la nouvelle commune.

Reste « l'éléphant dans la pièce » : la question de savoir comment ces investissements vont être financés ces prochaines années. Il nous semble osé de déclarer qu'il faut changer la LFinEC et le règlement communal pour mener à bien de futurs investissements.

Pour ces raisons, le groupe VertsPopSol, à ce stade, s'abstiendra de prendre acte de ce rapport.

Par contre, notre groupe salue les intentions du Conseil communal d'entamer rapidement les réflexions pour diminuer le déficit structurel. Ces efforts, ainsi qu'une amélioration des recettes fiscales – la stabilisation de la population de notre ville, communiquée la semaine passée, est réjouissante – vont permettre de mener des projets d'investissement indispensables. Indispensables, non seulement au fonctionnement de notre commune – comme l'entretien de nos infrastructures – mais aussi pour rendre notre ville plus apte à affronter les changements climatiques à venir. Tout cela, bien évidemment, en tenant compte des réalités socio-économiques de ses habitant-e-s.

Notre groupe sera partie prenante de ce processus et espère que nous verrons plus clairement, avant l'établissement du prochain budget, la direction – durable – vers laquelle se développeront nos finances communales.

M. Pierre-Yves Jeannin, porte-parole du groupe vert/libéral, déclare :

- Le programme politique soumis à notre Conseil est certainement imparfait. Toutefois, si le Conseil communal a certes un peu d'avance sur nous dans la prise en compte des dossiers et enjeux de notre commune, force est de constater qu'il n'est pas devin, ni sur la situation exacte de nos finances – l'exercice 2021 n'étant pas bouclé au moment de la rédaction du rapport – ni sur les décisions de notre Conseil, celui-ci ayant régulièrement voté contre l'avis de l'Exécutif l'an passé.

Nous pouvons certes regretter que la liste des investissements envisagés reste assez indigeste pour la plupart des conseillers généraux, ces projets n'ayant fait l'objet d'aucune discussion ou information. Toutefois, les huit objectifs transversaux décrits aux pages 5 à 8 esquissent de manière relativement concrète les points forts vers lesquels nos ministres proposent de diriger la commune.

Après quelques explications données en séance de Commission financière, nous comprenons que le Conseil communal veut que la priorisation parmi ces objectifs se fasse en concertation avec le Législatif, ceci de façon à faire avancer en priorité les projets qui rencontrent le soutien le plus large. C'est donc principalement le budget 2023 qui constitue la vraie cible de ce document. Relevons que l'opération inclura, au passage, l'ajustement du règlement communal sur les finances, sans quoi, plus aucun investissement ne sera possible. Le degré d'ouverture des vannes lors de cet ajustement ne manquera certainement pas de faire débat...

La méthode proposée par le Conseil communal nous semble finalement assez pragmatique, et devrait limiter les errances inutiles. Elle nous forcera à faire des choix, mais c'est probablement pour cela que nous faisons de la politique.

De notre côté, notre groupe se battra pour favoriser la qualité de vie à Neuchâtel, dans un environnement agréable. Parmi les objectifs proposés par notre Exécutif, nous soutiendrons particulièrement l'élaboration du nouveau plan d'aménagement local, qui devra trouver un compromis entre densification, nature en ville, mobilité et convivialité. C'est lui qui dessinera le futur de notre ville.

Le soutien à la domiciliation et à l'implantation d'entreprises devrait, quant à lui, nous permettre d'inverser la tendance concernant la diminution de nos recettes. Elle passera incontestablement par une offre de conditions de vie attractives, incluant l'accueil des enfants.

Enfin, l'efficacité énergétique et la production locale d'énergie doivent évoluer si nous voulons éviter le *black-out*, et nous soutiendrons toutes les démarches allant dans ce sens.

Le groupe vert/libéral prend donc acte de ce rapport.

M. Thomas Facchinetti, président du Conseil communal, déclare :

- C'est le président *actuel* du Conseil communal qui s'exprime au nom de l'Exécutif, puisque la discussion a été reportée et que, dans l'intervalle, changement de présidence il y a eu. En revanche, le chef du Dicastère des finances est toujours là, et nous répondrons en duo à vos remarques concernant ce programme politique, éventuellement avec d'autres membres du Conseil si des questions plus précises devaient être encore soulevées.

J'aimerais dire d'emblée que le Conseil communal vous a écoutés très attentivement, en Commission financière ainsi que ce soir, et que cette écoute attentive permet de bien saisir la portée et l'importance des différentes touches qui ont été amenées par tous les groupes politiques

sur ce programme du Conseil communal. Nous sommes intéressés à saisir ce que vous avez dit et allons en faire quelque chose.

Ce que nous ferons de notre côté, sous notre responsabilité, sera bien sûr partagé avec vous – et, en particulier, avec la Commission financière – tout au long de cette législature, de même que tous les processus qui vont être initiés sans plus tarder.

Le Conseil communal prend acte de vos remarques, de vos réticences et de vos critiques sur ce programme. Nous avons bien compris que, ce soir, certains d'entre vous n'en prendront pas acte et exprimeront un certain mécontentement ou des réticences.

Pour le Conseil communal, il est peut-être important de mentionner – même si cela a été évoqué – que ce programme politique se situe dans la droite ligne du processus de fusion. Quatre anciennes communes ont décidé de fusionner en grande partie aussi parce que chacune, prise isolément, arrivait dans un mur, n'avait plus les moyens de réaliser seule l'intégralité de ses ambitions. La solution qui a été trouvée a donc été de mettre ensemble nos forces pour pallier nos faiblesses et nous développer en commun.

Ce processus de fusion, qui a été accepté par la population, a donné un formidable élan à notre collectivité. Aujourd'hui, la fusion est effective, et nous – Conseil communal, Conseil général, mais aussi l'ensemble des forces de la société civile – construisons une nouvelle commune que nous voulons voir se développer.

Un des premiers pas politiques importants – outre la convention de fusion, qui a été acceptée par la population – est le livre de la fusion, qui a été élaboré par les quatre anciennes communes et qui vous a été transmis. Celui-ci fixe l'orientation, le devenir – à relativement long terme – de cette nouvelle commune. Le livre de la fusion est assez ambitieux – même très ambitieux – et, bien que toutes les décisions pratiques, concrètes, ne s'y trouvent pas, il donne une orientation générale.

Qu'a dû faire le Conseil communal en 2021 ? Il a dû boucler quatre anciennes communes, créer la nouvelle, réorganiser l'administration et modifier toutes les réglementations, ce qui a été fait avec votre Conseil général, qui s'est montré très coopératif pour digérer de vastes dossiers, de vastes sujets de réglementations. Vous avez donc bien vu le boulot que c'était.

Dans le cursus habituel de formulation d'un programme politique, un Conseil communal, en début de législature, a environ 18 mois pour en concocter un nouveau. Là, nous n'avions pas ces 18 mois, ce programme politique intervient sur une année. Même si un gros boulot avait été fait précédemment avec le livre de la fusion, nous nous sommes quand même

retrouvés dans un contexte où beaucoup de choses étaient à faire en parallèle.

Bien sûr, le programme politique est un élément important, et nous avons formulé quelques éléments qui nous paraissaient très importants dans la manière de travailler pour le Conseil communal et l'administration durant cette législature. C'est l'élément transversal.

Dans le livre de la fusion, nous avons énoncé une organisation, des défis de société, qui se sont retrouvés dans des dicastères. A partir de là, nous nous sommes dit que nous n'allions pas seulement mener cette nouvelle commune par dicastère, mais que nous allions essayer de créer, de manière transversale, des ponts entre culture, innovation technologique, développement durable... bref, de lier tout ce qui peut l'être et qui peut faire sens. C'était quand même un assez grand travail. Sans doute, notre Conseil communal n'a-t-il pas réussi à bien le mettre en valeur dans ce programme politique. Mais c'était en tout cas une des ambitions.

Il est clair que nous reprenons, dans ce programme politique, les ambitions qui ont été formulées par les quatre anciennes communes. Ces ambitions, pour une part, ont déjà été inscrites dans le budget de fonctionnement, et vous avez voté celui de 2022. Il y a toute une série de mesures qui ne sont pas nécessairement dans le programme des investissements, mais qui se trouvent dans le fonctionnement.

Parallèlement – c'était un choix politique, mais nous y étions quand même un peu contraints – nous avons repris les décisions d'investissement déjà prises par les anciennes autorités, décisions qui nous lient à travers le livre de la fusion et l'héritage des choix des anciennes autorités. Nous ne pouvions pas simplement dire : « On prend juste les investissements votés par les anciennes communes et, en fonction des moyens que l'on pense avoir concrètement, on bloque tout le reste ». Nous aurions cassé la dynamique de la fusion.

C'est donc un peu là que se situent le nerf de la guerre et les problèmes auxquels notre Conseil communal a été confronté. Nous entendons bien et comprenons ce que chaque groupe a exprimé avec ses colorations politiques respectives. Nous avons du respect pour cela.

Et l'administration a quand même aussi participé activement, surtout dans la partie consacrée au livre de la fusion, puis dans le budget de fonctionnement, en faisant un travail très important. Pratiquement toute l'administration a été mobilisée, ces trois dernières années, pour construire cette nouvelle commune.

L'autre point qui mérite quand même aussi d'être mentionné, c'est que, dans ce programme, nous n'avons pas *une nouvelle grande idée phare*, le grand projet nouveau, supplémentaire, très ambitieux, que nous

aimerions mettre en avant. Il nous a semblé qu'il y avait déjà suffisamment d'ambition – avec tout ce que nous aimerions faire dans cette nouvelle commune – pour que nous ne venions pas encore rajouter des projets supplémentaires durant cette législature, qui n'est même pas de 4 ans, mais de 3 ans et demi. Ceci tout en sachant que nos moyens financiers restent très contraignants quant à ce que nous pourrions faire.

Cette planification financière reprend donc les principaux investissements qui ont déjà été décidés, et il nous paraissait politiquement faux de les remettre en question. Certains sont d'ailleurs déjà en cours et nous ne pouvons pas les stopper comme cela.

Pour autant, nous n'avons pas fait, de ces investissements, une liste à la Prévert, où chacun a raconté tout ce qu'il souhaiterait. Il y a quand même un travail qui a été fait. Mon collègue en charge du Dicastère des finances vous en dira un tout petit peu plus sur le travail qui a été établi pour cette planification. Juste un exemple : au niveau de la planification financière, si l'on chiffre ce qu'il faudrait réaliser, idéalement, cela représente pratiquement 345 millions de dépenses brutes. En réalité, ce sont finalement 270 millions de dépenses brutes qui sont chiffrés sur toute la période de la planification, soit quand même 75 millions au-dessous.

Nous avons dû étaler toute une série d'investissements, en reporter, même, plutôt vers la fin de la planification, pour savoir si nous aurons finalement les moyens de les lancer. Et c'est vous, finalement, qui décidez des investissements. C'est donc vous qui déciderez des arbitrages, de ce qu'il faudra faire, de ce qu'il ne faudra pas faire, de ce qu'il faudra reporter ou réduire.

Sans pour autant dire que nous ne voulions pas être les fossoyeurs de la fusion, mais pour être respectueux des attentes, nous ne voulions pas déjà faire ce travail de coupe dans les investissements sans en discuter fondamentalement avec vous.

Nous ne sommes pas dans une situation de continuité des autorités, comme c'est le cas des communes qui n'ont pas fusionné. Nous sommes au début de l'existence d'une nouvelle commune fusionnée, et il nous faut travailler avec vous, avec l'héritage que nous avons.

Notre Conseil communal admet que le programme aurait pu mieux lier ce qui est énoncé aux investissements, ceux qui sont prévus au plan des investissements, ce qui figure dans le budget. Nous aurions sans doute pu faire mieux. Nous acceptons cette critique et la reconnaissons volontiers. Les prochains programmes verront sans doute une amélioration par rapport à cela.

Un autre élément a été mentionné, qui est celui disant qu'il aurait été bien et sage de consulter l'ensemble des groupes lors de l'élaboration du

programme politique – pour prendre préalablement la température – et non pas, comme ce soir, une fois qu'il est produit. C'est quelque chose que nous pouvons aussi entendre et qui nous paraît être une bonne méthode lors des prochains programmes politiques.

Voilà donc, pour le Conseil communal, les ambitions qui se cachent dans ce programme politique, sans doute imprécis, un peu vague, bien que la plupart des projets se déclinent très concrètement lorsque nous venons vous les soumettre au Conseil général et lors du débat sur le budget.

Je cède maintenant volontiers la parole à mon collègue en charge des finances pour quelques éléments complémentaires s'agissant de la planification des investissements.

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Je crois que Thomas Facchinetti a déjà dit beaucoup de choses, même dans le domaine financier. Mais il s'agit peut-être d'expliquer un peu la façon dont nous avons travaillé, afin de lutter contre cette idée de liste à la Prévert.

Effectivement, nous avons repris les investissements qui avaient été décidés par les anciennes autorités, mais nous avons travaillé ce plan : en interne, quatre versions du plan financier et des tâches sont remontées au Conseil communal. Entre ces quatre versions, ce sont plus de 10 millions d'investissements qui ont été abandonnés. De plus, nous avons essayé de lisser, en partie, les investissements sur les 4 ans et de mettre ceux qui sont peut-être moins urgents – ou que nous n'arriverons peut-être pas à démarrer pour des questions techniques ou de timing – en fin de législature, voire de les reporter un peu plus loin.

D'autre part, nous avons établi une priorisation, mais elle ne porte pas sur les investissements eux-mêmes, disant que tel investissement sera fait avant tel autre. Nous avons travaillé chacune des lignes de l'investissement, en le classifiant selon trois niveaux de priorité : les investissements indispensables pour des questions sécuritaires ou législatives, les investissements déjà lancés et qui ne peuvent pas être arrêtés et ceux qui sont prévus, mais qui pourraient être abandonnés.

Ce travail a été fait à l'interne et il pourra servir également dans le cadre du travail que nous ferons avec la Commission financière. On ne peut donc toutefois pas dire qu'il y a juste eu reprise d'une liste à la Prévert. Il y a quand même eu un travail de la part du Conseil communal.

Effectivement, dans ce rapport, vous n'allez pas trouver le taux de réalisation des investissements 2021, parce qu'il n'était pas possible

d'avoir ces chiffres-là au moment où le rapport est sorti. Je peux vous dire qu'aujourd'hui – en l'état actuel des comptes 2021 – ce sont entre 40 et 45 % des investissements prévus qui sont réalisés.

Pour terminer, concernant la méthodologie et le processus que nous nous sommes engagés à réaliser en collaboration avec la Commission financière et le Conseil général, le projet, la planification, le calendrier et le mode de fonctionnement seront présentés à la Commission financière le 24 février, donc très bientôt. La commission a d'ores et déjà planifié une séance supplémentaire le 10 mars pour travailler exclusivement sur ce projet.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, rappelle qu'il appartient à l'assemblée de **prendre acte du rapport d'information n° 21-032**, lequel est soumis au vote et recueille **17 voix pour, 4 voix contre et 20 abstentions**.



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE DU STADE DE LA MALADIERE

(Du 17 janvier 2022)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

La pelouse synthétique du stade de la Maladière est soumise à des tests de conformité qui reposent sur les exigences de la Fédération internationale de football (FIFA). La dernière évaluation effectuée en juillet 2021 par une société indépendante et spécialisée dans le domaine démontre que la pelouse ne répond plus aux critères fixés pour les matchs de Super League et les rencontres internationales.

Le 21 juin 2021, notre Conseil a été sollicité par les clubs de Peseux-Comète et de Corcelles-Cormondrèche, afin de pallier le déficit de surfaces footballistiques dont ils souffrent depuis un certain nombre d'années.

Compte tenu du contexte structurel insatisfaisant qui est exposé, nous proposons, dans une logique, à la fois, de développement durable et de maîtrise de nos finances, qu'un changement de la pelouse du stade de la Maladière soit opéré en juin 2022 et que la surface actuelle soit réutilisée, notamment au profit de l'ancien terrain synthétique des Charmettes, dont la surface date de 1989.



En effet, le changement de revêtement synthétique de la Maladière nous permettra non seulement de continuer d'accueillir des équipes nationales ces prochaines années, mais garantira aussi l'octroi de licence de la Swiss Football League (SFL) au bénéfice de la 1^{ère} équipe de Neuchâtel Xamax FCS en cas de promotion en Super League et répondra également aux besoins de la pratique du football des juniors sur un gazon de bien meilleure qualité que celui qui est actuellement installé aux Charmettes.

Nous précisons enfin que le revêtement synthétique du stade de la Maladière avait fait l'objet d'un changement en 2015¹ et que cet investissement sera entièrement amorti durant l'exercice 2022 sur le plan comptable.

2. Utilisation du stade de la Maladière

Faute de terrains de football suffisants sur notre territoire communal, la pelouse du stade de la Maladière n'a pas uniquement été utilisée par la 1^{ère} équipe de NE Xamax FCS ces dernières années, mais également et de manière quotidienne par diverses équipes du mouvement juniors élitaires du club (M21, M18, M16).

Ce contexte particulier a une incidence sur la durée de la certification FIFA au niveau du football professionnel (Super League et équipes nationales)², dont la garantie d'obtention est de 5 années pour autant que les heures d'utilisation de la pelouse n'excèdent pas 20 heures hebdomadaires.

Le récent changement de pelouse à Pierre-à-Bot³ va toutefois nous permettre de réduire la surcharge actuelle du stade de la Maladière, et ceci dès le printemps 2022.

A titre de comparaison, le FC Lausanne-Sport et les Young-Boys de Berne, qui évoluent également sur une surface synthétique dans leur stade, disposent d'un accès exclusivement réservé à la 1^{ère} équipe.

Nous avons accueilli les équipes nationales à plusieurs reprises depuis la construction du nouveau stade de la Maladière :

¹ Voir rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le remplacement de la pelouse synthétique de la Maladière, du 16 février 2015

² FIFA quality pro

³ Voir rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football de Pierre-à-Bot, du 16 août 2021

- Match de qualification aux championnats d'Europe féminins de football (Suisse-Tchéquie, 2015) ;
- Match de préparation de l'équipe nationale de football (Suisse-Biélorussie, 2017) ;
- Match de qualification aux championnats d'Europe de football (Suisse-Portugal M21, 2018) ;
- Match de qualification aux championnats d'Europe de football (Suisse-France M21, 2019).

L'ASF a souhaité revenir sur Neuchâtel, suite aux expériences vécues précédemment, pour l'organisation d'une rencontre internationale des M21 entre la Suisse et le Pays-de-Galles, prévue le 25 mars 2022, mais l'UEFA a refusé, car notre pelouse ne répond plus aux critères requis par la FIFA.

3. Réutilisation de l'ancien revêtement de la Maladière

Dans un souci de revalorisation de la surface de jeu synthétique du stade de la Maladière, dont le niveau de qualité est homologué pour la pratique du football amateur, nous suggérons sa réutilisation aux deux emplacements suivants :

3.1. Terrain des Charmettes

Le dernier investissement que le Conseil général a accepté en faveur du terrain de football des Charmettes remonte au mois d'avril 1989⁴.

Construit au début des années 60, le terrain a accueilli pendant plusieurs décennies une multitude d'équipes juniors affiliées auprès des divers clubs footballistiques de la Ville jusqu'à la réalisation du complexe sportif de Pierre-à-Bot.

Le FC Peseux-Comète et le FC Corcelles-Cormondèche nous ont conjointement fait part, en juin 2021, du manque d'infrastructures footballistiques observé sur les lieux dits du Grand-Loche et de Chantemerle pour accueillir, dans des conditions satisfaisantes, les 450 membres actifs qui sont affiliés auprès de ces deux clubs.

⁴ Voir rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit relative à la transformation du terrain des Charmettes en gazon synthétique sablé et à la modification de l'éclairage, du 12 avril 1989, procès-verbaux 1988-1989, pages 907 à 912.

Nous sommes convaincu-e-s que le meilleur moyen de répondre aux besoins exprimés serait, dans un premier temps, d'assainir le terrain des Charmettes en récupérant la surface de jeu du stade de la Maladière.

Cette opération permettra de redynamiser l'usage de cette place de sports qui, en raison de son obsolescence très marquée, ne rencontre quasi plus aucun intérêt pour les associations sportives de notre commune.



Terrain des Charmettes

3.2. Agorespace de Peseux

Nous souhaitons également recycler une partie de la pelouse du stade de la Maladière afin de remplacer la surface au sol de l'Agorespace située rue Ernest Roulet à Peseux et inaugurée en septembre 2009, car elle présente des défauts importants à certains endroits comme l'atteste l'illustration ci-dessous.



Agorespace de Peseux

Cette infrastructure est très prisée par les enfants et adolescent-e-s du quartier et est également accessible aux élèves du collège Pamplemousse situé à proximité.

4. Calendrier

Établi en fonction du déroulement des compétitions nationales régies par la Swiss Football League et des compétitions régionales régies par l'Association cantonale de football, le calendrier prévisionnel des opérations se présente comme suit :

Soumission de la demande de crédit au Conseil général	7 février 2022
Développement du projet, soumissions, adjudications	Mars-Mai 2022
Début des travaux et remise des terrains	Juin-Juillet 2022

5. Consultations

La Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports du Conseil général sera consultée lors de sa séance du 24 janvier 2022.

Le délégué à l'environnement a donné son préavis favorable à la présente demande de crédit.

NE Xamax FCS, le FC Peseux-Comète, le FC Corcelles-Cormondrèche ainsi que l'Association cantonale de football (ANF) approuvent, de manière unanime, l'intention de la Ville, qui consiste à améliorer à la fois les conditions de jeu du football professionnel et celles des juniors sur le site des Charmettes.

6. Impact de la proposition

6.1. Impact sur l'environnement

Plus de 70% des matériaux qui seront retirés au stade de la Maladière (dimension : 105m x 68m) seront entièrement réutilisés pour le terrain des Charmettes (dimension : 96m x 50m) et l'Agorespace de Peseux (dimension : 21 x 11m). L'ancien terrain synthétique des Charmettes, sans fibres et granulats, demeurera sous la surface transférée du stade de la Maladière et fera office de couche de souplesse. Quant au tapis de jeu partiellement déchiré de l'Agorespace, son retrait complet sera effectué et il fera l'objet d'un recyclage auprès d'une entreprise spécialisée.

Le nouveau revêtement prévu à la Maladière comprendra un remplissage composé de granulats en liège entièrement naturel. La perte de liège dans l'environnement n'a pas d'incidence étant donné que le liège, issu de l'écorce du chêne-liège, ne subit aucun traitement chimique.

6.2. Impact sur les finances

Nous avons inscrit un montant prévisionnel de 750'000 francs au budget des investissements 2022, réparti sur deux objets.

La répartition des dépenses est la suivante :

I. Remplacement de la pelouse du stade la Maladière

<u>Investissement (HT)</u>	CHF
Travaux préliminaires (installation de chantier et dépose)	80'000.-
Superstructure (pose du nouveau revêtement et lignage)	360'000.-
Tests in situ (homologation)	<u>5'000.-</u>
Total (TVA incluse)	480'000.-
<u>Charges financières annuelles⁵</u>	
Amortissements (20%)	96'000.-
Intérêts moyens (0.7259%), calculés sur le demi-capital	<u>1'742.-</u>
Total	97'742.-

Pour ce type de réalisation, une subvention de 10% sur l'investissement global pourrait être octroyée par la Commission Loro-Sport du canton de Neuchâtel selon son règlement d'application.

II. Réutilisation de la pelouse de la Maladière aux Charmettes et à Peseux

<u>Investissement (HT)</u>	CHF
Démontage soigné de la pelouse du stade	140'000.-
Travaux préliminaires (installation de chantier, transport)	15'000.-
Superstructure (pose du revêtement et lignage)	95'000.-
Total (TVA incluse)	270'000.-
<u>Charges financières annuelles</u>	
Amortissements (10%)	27'000.-
Intérêts moyens (0.7259%), calculés sur le demi-capital	<u>980.-</u>
Total	27'980.-

⁵ Comme indiqué dans le projet d'arrêté qui suit, le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'Espace Mittelland, dans le respect du règlement général de la Ville. Cela permet de justifier un éventuel dépassement dû à l'évolution des prix du marché. L'indice suisse des prix à la construction mesure semestriellement l'évolution effective des prix du marché dans le secteur de la construction sur la base d'analyses statistiques régionalisées, pour Neuchâtel : l'Espace Mittelland.

6.3. Impact sur le personnel communal

Les dépenses relatives au projet planifié dans le présent rapport ne présentent pas d'impact négatif sur la santé et la sécurité du personnel dans la mesure où les tâches d'entretien des terrains synthétiques sont maîtrisées depuis plusieurs années par les employés d'exploitation du Service des sports, et sont effectuées à l'aide de machines spécialisées.

7. Conclusion

L'actuelle pelouse synthétique du stade de la Maladière, qui avait été remplacée en 2015, ne nous autorise plus à accueillir des équipes nationales et ne permettra pas à la 1^{ère} équipe de NE Xamax FCS d'accéder à la Super League.

En raison des avantages déjà évoqués dans les précédents rapports que votre Autorité a approuvé pour les terrains du Chanet (2015) et de Pierre-à-Bot (2018 et 2021), plusieurs villes de Suisse (Berne, Lausanne, Schaffhouse, Thoune, Wil) ont opté pour la mise en place d'une pelouse synthétique dans leur stade de football professionnel.

En vous proposant d'adopter un crédit d'investissement global de 750'000 francs pour le remplacement indispensable du revêtement synthétique de la Maladière pour des compétitions internationales (480'000 francs) et sa réutilisation sur le terrain des Charmettes (270'000 francs), nous répondons, dans le même temps, aux besoins de la 1^{ère} équipe de Neuchâtel Xamax FCS et à ceux des clubs formateurs que sont le FC Peseux-Comète et le FC Corcelles-Cormondèche, qui œuvrent à la formation des juniors de notre commune.

C'est dans cet esprit, que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter les deux projets d'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 17 janvier 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Daniel Veuve

Projet

ARRETE I
CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE DU
STADE DE LA MALADIERE

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un crédit de 480'000 francs, dont à déduire la subvention de la Commission Loro-Sport (10%), est accordé au Conseil communal pour le remplacement de la pelouse synthétique du stade de la Maladière.

Art. 2

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 20% à la charge de la Direction des sports sur l'entité de gestion 143.05. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet

ARRETE II
CONCERNANT LA REUTILISATION DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE DU
STADE DE LA MALADIERE

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier

Un crédit de 270'000 francs, dont à déduire la subvention potentielle de la Commission Loro-Sport (10%), est accordé au Conseil communal pour la réutilisation de la pelouse synthétique du stade de la Maladière sur le terrain des Charmettes et l'Agorespace de Peseux.

Art. 2

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 10% à la charge de la Direction des sports sur l'entité de gestion 143.01. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

22-001

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le remplacement de la pelouse synthétique de la Maladière

Mme Jacqueline Zosso, rapporteure de la Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Mme Nicole Baur, accompagnée de M. Pollicino – responsable des sports – rappellent brièvement que la pelouse doit être remplacée, afin de respecter les normes requises par la FIFA : elle ne répond plus aux critères pour évoluer en Super League et ne permet plus les rencontres internationales. Ce changement permettra la récupération de l'actuelle pelouse pour deux terrains : ceux des Charmettes et de l'Agorespace.

Le changement doit se faire en juin 2022. La pelouse sera remplacée par un terrain dernière génération, écologique, parce que composé de granulats de liège biodégradables. Les fibres synthétiques sont récupérables et peuvent être éliminées sans dommage à l'environnement.

Les commissaires relèvent que, malgré ses 7 ans d'utilisation, ce terrain est récupérable et permet d'assainir les terrains des Charmettes et de l'Agorespace de Peseux qui sont bien usés. Les clubs locaux pourront ainsi bénéficier d'une surface ad hoc pour leurs entraînements et tournois, et la surface de jeu de Peseux – qui est très fréquentée par les jeunes Subiéreux – pourra être à nouveau utilisée.

Cependant, le coût et l'investissement que crée cette nouvelle pelouse interrogent les commissaires, qui estiment que CHF 480'000.- pour une durée de 5 ans et une utilisation hebdomadaire de seulement 20 heures impactent de manière conséquente la Commune de Neuchâtel.

Mais les membres de la commission évoquent aussi le soutien que la commune peut et se doit d'offrir au sport d'élite et à son équipe de Xamax. Cette dernière, en regard du rayonnement qui profite à l'image de notre canton et de notre commune, vaut bien un terrain, qui lui permettra peut-

être de faire une *remontada* en Super League. Les commissaires relèvent tout de même que l'Etat ne finance pas du tout ce renouvellement.

L'actuel revêtement de la Maladière date de 2015 et sera amorti durant l'exercice 2022. L'utilisation du terrain des Charmettes est laissée principalement aux associations sportives et, sur demande, aux écoles.

Les commissaires apprennent encore qu'une participation financière de la LoRo-Sport sera demandée, et que celle-ci, en principe, entre en matière pour ces travaux. Ces derniers sont prévus en juin-juillet, pendant la pause du championnat.

Nous apprenons aussi que 30 % de l'actuelle pelouse de la Maladière ne sera pas réutilisée mais pourra être recyclée. Le marquage des terrains est compris dans le budget. L'entretien des terrains nouvellement équipés se fait deux fois par mois avec une machine. Entretemps, un brossage des surfaces est exécuté trois fois par mois. Pas d'impact négatif sur le personnel qui s'occupe de l'entretien, qui a, à disposition, des machines spécialisées pour ce travail.

La commission préavise les arrêtés I et II par 5 voix pour et 3 abstentions.

M. Alain Rapin, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a thématisé dans sa séance de préparation le rapport n° 22-001 concernant le remplacement de la pelouse synthétique du stade de la Maladière, et sa réutilisation sur le terrain des Charmettes et l'Agorespace de Peseux.

Pour étayer nos considérations et questions, nous avons repris des informations extraites des rapports du Conseil Communal au Conseil général suivants :

- Rapport d'information n° 12-026 concernant le développement du quartier des Charmettes (03.09.2012)
- Rapport n° 13-024 concernant le remplacement des infrastructures et de la pelouse synthétique d'un terrain de sport du Chanet (25.10.2013)
- Rapport n° 15-003 concernant le remplacement de la pelouse synthétique du stade de la Maladière (16.02.2015)
- Rapport n° 18-013 concernant le remplacement de la pelouse synthétique d'un terrain de sport à Pierre-à-Bot (11.06.2018)
- Rapport n° 21-023 concernant le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football de Pierre-à-Bot (16.08.2021)

Le groupe PLR ne revient pas sur la pertinence de mettre un gazon synthétique dans l'enceinte de la Maladière. Malgré son côté peu naturel, les économies au niveau de l'entretien, de la consommation d'eau et de

la consommation d'engrais sont avérées, et la décision ne nos prédécesseurs n'est pas remise en cause. Par ailleurs, la pratique du football professionnel sur ce type de revêtement se répand de plus en plus et est reconnue au niveau des instances dirigeantes internationales du football.

En revanche, nous sommes plus dubitatifs sur la réutilisation du revêtement pour le terrain des Charmettes, qui deviendra un espace de jeu pour les juniors, réservé uniquement aux entraînements et non pour des matchs. En effet, le rapport de 2012 mentionne que la surface du terrain des Charmettes est de 90/45 m, soit des dimensions insuffisantes pour une homologation de matchs officiels, étant donné que la norme est de 100/64 m. Une utilisation pour d'autres sports serait-elle possible ?

Le côté financier et la fréquence des investissements pour des terrains de football nous interpellent également :

- La création d'un terrain synthétique au Chanet – pour un terrain homologué par l'ANF et dont les dimensions sont suffisantes – a coûté aux contribuables de notre commune la somme de CHF 1'770'000.-
- Le renouvellement du terrain nord de Pierre-à-Bot en 2018 pour un montant de CHF 480'000.-
- La remise en état du terrain sud de Pierre-à-Bot en 2021 pour un montant de CHF 380'000.-
- Et maintenant, ces deux nouvelles demandes de crédit pour un total de CHF 750'000.-

Nous aimerions savoir si l'état des surfaces de jeu sportives herbeuses de type végétal ou de type polyéthylène thermoplastique sont bonnes pour la compétition, et si elles suffisent pour l'ensemble des clubs de football, de rugby, de football américain, de hockey sur gazon et de frisbee, pour l'ensemble de la nouvelle commune.

Nos autres préoccupations en général sur cette thématique :

Pour les installations du Chanet : dans quel état est le terrain réalisé en 2013-2014 et un renouvellement de cette surface doit-il être planifié ? Quid de la buvette et des vestiaires, toujours en l'état ?

Pour les autres villages de notre commune : on mentionne, dans le début du rapport, que les clubs de football de Corcelles-Cormondrèche et Peseux ont sollicité le Conseil communal concernant le manque de surfaces de jeu. Une surface non homologuée située dans le quartier des Charmettes répondra-t-elle aux attentes de ces clubs ? Quid de l'utilisation du terrain de Biolley à Valangin ?

Pour la Maladière : nous nous interrogeons sur une utilisation limitée à 20 heures hebdomadaires. Ne pourrions-nous pas augmenter le nombre d'heures disponibles sans péjorer la structure du terrain ?

Vu le risque et la difficulté de protéger ce précieux tapis vert, devons-nous oublier tout événement culturel dans le stade de la Maladière ? Je pense mélancoliquement aux concerts mythiques d'un autre temps. A minima, inciter la Swiss Football League à organiser des rencontres internationales à Neuchâtel.

Dans l'arrêté I, il n'est pas fait mention du mot *potentiel* dans la subvention de la commission LoRo-Sport. Est-ce un oubli ?

Revenons-en au terrain des Charmettes. On trouve, dans le texte repris du rapport n° 18-013 concernant la première pelouse synthétique de Pierre-à-Bot, je cite : « Un système d'arrosage est indispensable, car les fibres peuvent être abrasives pour les usagers si le terrain n'est pas humidifié de temps à autre lors de périodes de sécheresse prolongée. » Cette question a-t-elle été abordée dans le cas des Charmettes sachant qu'un système d'arrosage fait actuellement défaut ?

La pose d'un nouveau revêtement neuf aux Charmettes a-t-elle été envisagée et calculée ? En effet, un nouveau revêtement serait certainement garanti 5 ans par le fournisseur et permettrait un roulement dans l'entretien de notre parc de terrains synthétiques. De plus, les frais pour le démontage soigné de la Maladière – CHF 140'000.- – seraient à déduire et une subvention pourrait certainement être obtenue.

Dans le cas d'un nouveau revêtement à poser sur le terrain des Charmettes, en existerait-il plusieurs qualités ? Certains sont-ils plus résistants à l'usure ou moins exigeants en matière d'entretien ? Sont-ils moins onéreux dans le temps ?

Dans le rapport du 3 septembre 2012, on évoquait un changement d'affectation pour le quartier des Charmettes. Le nouveau PAL permettra-t-il de pérenniser l'enceinte de jeu ?

Idee peut-être novatrice : l'utilisation du revêtement de la Maladière pourrait-il être utilisé dans l'adaptation des aménagements paysagers urbains qui seront entrepris prochainement par notre commune ? Je pense aux espaces verts des projets tels que Coop Mail-Bella Vista ou Tivoli, par exemple, dans l'aménagement du territoire.

Conclusion : le groupe PLR souhaite un équilibre dans les investissements et la mise à disposition des installations sportives pour un maximum de clubs de notre commune. Il souhaite également que le club de Neuchâtel Xamax FCS puisse bénéficier d'infrastructures aux normes lui permettant d'être ambitieux sportivement.

Par conséquent, notre groupe votera favorablement l'arrêté I concernant le remplacement de la pelouse synthétique de la Maladière. Il est plus indécis sur l'arrêté II concernant le déménagement de l'ancienne pelouse sur le terrain des Charmettes. Certains membres du groupe attendront les réponses du Conseil communal pour prendre leur décision.

Mme Mila Meury, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Le groupe VertsPopSol remercie le Conseil communal pour ce rapport dont il a bien pris connaissance.

La question autour de cette demande de crédit a suscité passablement de débats au sein de notre groupe : la définition du football comme sport populaire ou comme sport d'élite n'est pas la même pour tous.

S'il est incontestable qu'il s'agit, encore aujourd'hui, du sport qui réunit le plus de spectateurs et de joueurs dans le monde, les scandales qui l'entourent, la surenchère des compétitions, le trafic monétaire qu'il génère sont également décriés par une partie toujours plus importante de la population. De plus, les instances dirigeantes de ce sport ne semblent pas particulièrement concernées par les problématiques climatiques, comme en témoigne l'organisation de la prochaine Coupe du Monde au Qatar.

En quoi cela concerne-t-il le rapport qui nous est soumis au vote ? La réponse est simple : sans les exigences strictes de la FIFA, qui oblige tous les stades à disposer d'une pelouse datant de moins de 5 ans et qui soit utilisée moins de 20 heures par semaine, la pelouse actuelle du stade de la Maladière ferait encore parfaitement l'affaire pour quelques années.

Pour obtenir une homologation, la FIFA *impose* – en quelque sorte – une dépense, qui n'est certes pas la plus conséquente de la législature, mais qui représente tout de même plus d'un demi-million. Le budget pour réhabiliter les terrains de l'Agorespace de Peseux et des Charmettes serait sans doute moitié moins cher. La nécessité de rendre utilisables ces terrains est d'ailleurs partagée unanimement par l'ensemble du groupe. Sur ce point, tout le monde est d'accord pour dire que le football amateur est non seulement populaire, mais également accessible à toutes les classes sociales, grâce aux cotisations annuelles avantageuses qui sont demandées aux joueurs. Ce sport crée du lien social entre les familles et permet aux enfants de sortir se dépenser, ce qui est positif pour leur santé et pour leur développement.

Sur ces terrains, une hypothétique nouvelle pelouse serait utilisée bien au-delà de 7 ans. Cette dépense constituerait alors un investissement durable et social. En effet, l'obligation de changer les pelouses des stades utilisés par des clubs professionnels tous les 5 à 7 ans, alors qu'elles sont

encore en état, ne poursuit pas l'objectif de développement durable que notre groupe a promis de défendre durant la campagne électorale.

De plus, l'homologation du stade par la FIFA ne concerne que les matchs internationaux et de Super League. Les joueurs xamaxiens, malgré leurs efforts, ne parviennent actuellement pas à remonter. Cette nouvelle pelouse ne servirait hypothétiquement que pour des matchs qui seraient agendés si le club parvenait à remonter dans le classement pour rejoindre les clubs de la Super League. Si ce rêve devait devenir réalité dans un avenir proche, les voix les plus critiques au sein de notre groupe se disent prêtes à reconsidérer la question du vote du budget, pour permettre que ce terrain soit rapidement homologué. Il y a fort à parier que d'autres terrains de la commune pourraient aussi, à ce moment-là, profiter de ce changement, car l'idée de réutiliser la pelouse pour d'autres terrains amateurs est très positivement saluée. Cette solution écologique permettra ainsi de limiter l'usage du stade de la Maladière pour les entraînements des juniors, car ils pourront pratiquer sur d'autres terrains.

Notre groupe s'est aussi demandé pourquoi la Ville devrait porter seule la totalité des frais de fonctionnement et d'entretien du complexe de la Maladière, et pourquoi elle devrait encore mettre la main au portemonnaie pour un stade et un club qui sont de renommée cantonale. Certes, 6 millions sont alloués chaque année par le Canton pour soutenir les grandes communes et ce qui constitue les charges de centre. Cependant, ce montant est considéré comme insuffisant dans les milieux sportifs qui militent aujourd'hui pour un pourcentage sportif.

Quel rôle notre commune pourrait-elle alors jouer dans ces discussions pour ne pas porter toute la charge de ce stade gigantesque qui rapporte finalement si peu ? Rappelons que le stade de la Maladière pèse CHF 1'021'000.- dans le budget annuel 2022 et qu'il ne rapporte que CHF 117'000.-.

Certaines personnes du groupe pensent toutefois que s'opposer au changement de la pelouse du stade de la Maladière serait ne pas reconnaître la popularité de Xamax et l'engouement que les matchs génèrent lorsqu'ils se déroulent dans ce stade. Etant donné que nous possédons cette infrastructure imposante, autant l'entretenir correctement et lui permettre d'accueillir les meilleures équipes. Ces personnes reconnaissent aussi le rôle du club comme club formateur, permettant à des dizaines de filles et de garçons de jouer au football. Ceux-ci rejoindront plus tard les plus petits clubs, et seront souvent les meilleurs acteurs dans le tissu associatif des petites communes.

En conclusion, notre groupe acceptera l'entrée en matière pour ce rapport, mais ne votera pas de manière uniforme. En effet, vous l'aurez compris, deux visions s'affrontent dans ce débat : certains d'entre nous

s'abstiendront, voire refuseront les arrêtés soumis au vote, alors que d'autres les accepteront. Dans ce débat, nous voyons l'émergence d'une nouvelle génération de politicien-ne-s qui remettent en question les lois imposées par les dirigeants sportifs peu attentifs aux problèmes de l'environnement, et qui sont déconnectés de la réalité d'une petite commune comme la nôtre.

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Notre groupe, dans sa large majorité, soutient le Conseil communal dans sa volonté de renouveler la pelouse synthétique de la Maladière. Il faut dire que nous n'avons pas trop le choix. Comme on peut le lire dans le rapport sur le sujet, ce changement est indispensable en cas de promotion de Neuchâtel Xamax en Super League, ainsi que pour l'organisation de rencontres internationales.

Tout comme le Conseil communal de l'ancienne commune de Neuchâtel l'avait présenté en 2018 dans un vaste rapport sur la politique du sport de la Ville, nous considérons, en effet, que notre Ville doit assurément favoriser la pratique des sports populaires pour toutes et tous, mais également promouvoir la relève et le sport d'élite.

Alors oui, Neuchâtel Xamax est un club professionnel. Mais c'est également – et surtout – celui des milliers de personnes qui le soutiennent et qui trouvent du plaisir à le suivre. Sans oublier que Xamax fait rayonner le nom de Neuchâtel dans toute la Suisse, certes avec des hauts et des bas en fonction des années.

Notre groupe trouve également tout à fait judicieux de réutiliser l'actuel gazon synthétique sur le terrain des Charmettes – qui est ultra-usé et ultra-utilisé – ainsi que pour la rénovation de l'Agorespace à Peseux, permettant aux juniors et aux nombreux habitant-e-s de ces quartiers d'en profiter.

En résumé : soutenir le football en général et Xamax en particulier : oui ; mais à n'importe quel prix : non. Si je dis cela, c'est parce qu'à notre connaissance, le club paie un loyer de CHF 60'000.- par année pour ce terrain, CHF 100'000.- s'il venait à accéder à la Super League.

A titre de comparaison – qui ne vaut peut-être pas raison – le FC Thoune, qui évolue lui aussi en Challenge League, paie un loyer annuel de CHF 500'000.-. Et jusqu'en 2016, c'était même plus d'un million de francs.

Ces chiffres nous amènent à nous interroger sur la quasi-absence financière du Canton dans le domaine du sport, mais c'est un autre sujet. Ils nous amènent surtout à poser les questions suivantes au Conseil communal, en ayant à l'esprit la situation financière de notre commune, et

aussi que les efforts qui devront être consentis pourraient tout aussi bien l'être par d'autres acteurs, et peut-être Xamax, en particulier :

1. La location payée actuellement par Xamax ne couvre même pas les charges financières annuelles relatives à la pelouse, c'est-à-dire les amortissements et intérêts. A partir de là, le Conseil communal estime-t-il que le montant de la location annuelle est équitable, comparativement aux tarifs pratiqués par d'autres villes suisses dans des situations similaires ?
2. La durée de vie de la pelouse est de 5 ans pour satisfaire aux exigences de certification. Le rapport indique que plusieurs matchs internationaux ont eu lieu ces dernières années à la Maladière. Le Conseil communal peut-il nous dire comment cette utilisation est réglée financièrement ? Autrement dit : qui paie quoi à qui lors de ces rencontres internationales ?
3. Puisque cette pelouse synthétique devrait être à nouveau changée d'ici 5 ans, le Conseil communal peut-il nous dire s'il a déjà intégré dans sa planification l'utilisation de cette pelouse pour d'autres terrains à cette échéance ?

Mme Jacqueline Zosso, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Le groupe socialiste est un peu dubitatif sur la pertinence de ce changement de pelouse au stade la Maladière.

L'actuel terrain, qui date de 2015, sera amorti en 2022 et ne répond plus aux exigences de la FIFA. Les matchs ne peuvent plus être joués sur cette pelouse, le terrain n'est plus sécuritaire pour les joueurs qui évoluent en Super League et pour les matchs internationaux.

Le groupe socialiste est très perplexe sur les conditions imposées par la FIFA et s'interroge sur le coût de l'opération. Est-ce que le prix en vaut la peine ? La FIFA impose non seulement des critères d'infrastructures très précises, mais aussi un grand nombre de règles d'utilisation. Elle impose ses entreprises et ses prestataires de services en matière de pelouse, pratiques qui sont perçues comme une entrave à la liberté de choisir comment et avec quels moyens subvenir aux besoins de nos infrastructures sportives.

Xamax a eu ses heures de gloire et nous en sommes fiers et satisfaits. Surtout parce le club a porté loin à la ronde l'image d'un canton dynamique et qu'il suffit d'évoquer son nom pour que l'on reconnaisse notre canton. Mais il y a quelques années de cela. Maintenant, une réalité s'impose : cette équipe évolue dans le bas du classement de la Challenge League. Et rien n'indique que le changement de pelouse la fera remonter en Super League.

Alors, si cela devait arriver – et c'est bien sûr ce que l'on souhaite – si Xamax revenait au meilleur de sa forme, l'équipe ne pourrait évoluer à la Maladière devant ses supporters, mais serait contrainte de s'expatrier pour jouer sur un terrain homologué FIFA. Un manque à gagner en serait la conséquence : à savoir que l'équipe paie un loyer pour l'utilisation de la Maladière et que ce loyer serait automatiquement revu à la hausse avec la promotion en Super League.

Mais est-ce bien utile de procéder à l'assainissement de ce terrain maintenant ? « Mieux vaut avoir un coup d'avance », dit ArclInfo. Oui, pourquoi pas ? Mais la priorisation des investissements nous indique qu'il serait raisonnable de reporter le changement de pelouse. La promotion en Super League n'est malheureusement pas encore pour cette année et il serait opportun de procéder à ces travaux au moment de la montée en ligue A.

L'actuel terrain sera réutilisé pour remplacer le revêtement de celui des Charmettes qui, lui, est vraiment très endommagé – il n'a pas été refait depuis plusieurs décennies – et remplacera aussi la surface de l'Agospace de Peseux, elle aussi très abîmée.

Cependant, ne serait-il pas plus avantageux de refaire ces surfaces avec du neuf, plutôt que de devoir consacrer une partie du crédit à la découpe précise de la surface de la Maladière ? Ceci permettrait aussi un renouvellement des surfaces de ces lieux qui sont très utilisés par les autres équipes moins titrées, les clubs formateurs de juniors, les écoles et les enfants. Est-il recommandé de jouer sur un terrain de deuxième main ? Ce qui est sécuritaire pour l'un, ne le serait-il pas pour d'autres ? Il faut dire que là, aucune règle n'oblige au renouvellement. Malgré tout, ces surfaces – et celle des Charmettes en particulier – sont utilisées par les clubs formateurs et ont aussi besoin d'être rafraîchies. Elles sont utilisées depuis de très longues années et parfois usées jusqu'à la corde.

Il reste encore un terrain – plutôt une surface de jeux – dont le rapport ne parle pas : celui situé au nord du collège des Safrières, sur l'ancienne commune de Corcelles-Cormondèche. Il fait partie de la cour de récréation. Le Conseil communal de cette ancienne commune avait prévu une enveloppe financière pour ce terrain. Entretemps, le sous-voie s'est imposé comme plus urgent dans cette région et a quelque peu bloqué la rénovation du petit terrain. La question est de demander au Conseil communal de ne pas oublier ces travaux et de faire le nécessaire pour qu'ils aient lieu dans un bref délai.

Cette nouvelle pelouse a de nombreux avantages : écologique, simple d'entretien, consommant très peu d'eau et n'ayant pas besoin d'engrais, elle a, semble-t-il, tout pour plaire, excepté son prix – qui est estimé trop élevé – et sa durée de vie, qui est jugée trop courte.

Mais Neuchâtel ne saurait faire sans soutenir son équipe phare et nous ne nous opposerons pas au crédit proposé. Le groupe socialiste acceptera, en principe, la pose de ce nouveau revêtement.

Mme Nicole Baur, responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, déclare :

- Je vais essayer de répondre à toutes vos questions. Est-ce que nos terrains suffisent à la demande des clubs ? Non, cela ne suffit jamais. Les demandes excèdent toujours la disponibilité des terrains, comme pour les salles de gym : nous sommes toujours à la recherche de plus d'efficacité et les demandes sont toujours en augmentation.

Qu'en est-il du Chanet ? Je peux vous donner des nouvelles, je l'avais déjà fait récemment, je crois. En principe, en avril, nous devrions pouvoir ouvrir les nouveaux vestiaires. Les terrains du Chanet pourront donc pleinement être utilisés. Quant à la buvette, pour l'instant, nous allons essayer de trouver une solution avec la cuisine du bâtiment qui se trouve à côté, le grand bâtiment, qui était l'ancienne école de police. Nous sommes en train de discuter des loyers avec une association, pour voir si nous pouvons aménager cet endroit. En tout cas, le Chanet sera opérationnel à partir de ce printemps.

Vous avez aussi demandé pourquoi le mot *potentiel* figure dans un des arrêtés et pas dans l'autre. Cela n'a pas tellement d'importance. De toute façon, cette subvention de la LoRo-Sport est potentielle, car elle n'est pas assurée. Un montant est alloué par année, puis il est distribué. Nous en faisons la demande à chaque fois et nous ne sommes pas toujours sûrs de pouvoir l'obtenir. Cela dépend un peu des autres demandes.

Pourquoi cela figure-t-il dans les arrêtés ? Je crois que nous l'avons une fois expliqué, mais je le redis ici : c'est simplement à usage interne, pour que notre Service des finances n'oublie pas d'aller solliciter cette subvention. C'est pour cette raison que nous le faisons figurer dans ce type de subvention.

Vous avez également posé la question du terrain de Biolley à Valangin. Il est vrai que celui-ci n'est plus aux normes, par contre, il ne va pas être oublié pour autant. Il y a des vestiaires et une buvette, également.

Pour l'instant, nous sommes en discussion avec les Knights, qui sont un club de football américain, et le rugby s'intéresse aussi à ce terrain. Nous devons vérifier encore quelques petites choses pour le mettre vraiment aux normes de ces deux sports. Mais c'est cela que nous avons dans l'idée. Nous avons aussi discuté avec les amis du FC Valangin, qui sont d'accord de permettre à ce type de sports de venir sur leur terrain.

Concernant le développement territorial des Charmettes et les références qui avaient été faites à l'époque, nous vous renvoyons au PAL, qui devra déterminer ce que nous faisons de cet endroit. A priori, c'est un poumon du quartier. Il n'est donc pas prévu de construire des immeubles à cet endroit, raison pour laquelle nous voulons rénover ce terrain. Il faut dire aussi que celui-ci est très adapté aux juniors, car il se trouve tout près des transports publics et pose donc moins de problèmes que le Chanet, par exemple, ou, pire, Chantemerle, tout en haut. Aussi, c'est quand même intéressant de disposer de ce terrain, à cet endroit, pour les juniors.

Concernant le loyer que paie Xamax à la Ville de Neuchâtel, il est de CHF 60'000.- aujourd'hui, en Challenge League, et il était de CHF 100'000.- en Super League. Cela remonte à la construction de la Maladière. Dans le rapport n° 03-008 de 2003, en page 46, il est dit, je cite : « Le loyer facturé à Neuchâtel Xamax est actuellement de CHF 100'000.- par année, montant que le club a régulièrement de la peine à assumer (...) », je vous épargne la suite. Aussi, lorsque Xamax a changé de ligue, ce loyer a été revu à la baisse.

Il faut dire également que les clubs de football amateurs – comme ASI Audax, FC Espagnol, FC Helvetia, etc. – versent un montant annuel de l'ordre de CHF 1'500.- par équipe adulte, pour l'utilisation des terrains du Chanet et de Pierre-à-Bot, notamment. On sait aussi que c'est gratuit pour les juniors, comme les salles de gym.

Il faut savoir quand même qu'aucun club neuchâtelois – Union Basket, NUC Volleyball, HC Neuchâtel Academy, Gym Serrières, Red-Fish, etc. – ne supporte les coûts réels des installations dont il dispose, sinon ces clubs n'existeraient tout simplement pas.

Le loyer de CHF 100'000.- en Super League est un choix politique, qui a été fait lors de la construction du stade, et rien n'empêche de le rediscuter si on le souhaite.

Concernant la durée de vie de la pelouse, qui est de 5 ans pour satisfaire les exigences de la certification FIFA, ce n'est pas tout à fait comme cela. Il faut comprendre que les 5 ans, avec 20 heures d'utilisation par semaine, ne sont pas une norme. En fait, c'est une jauge, pour savoir, à peu près, quand on peut estimer que la pelouse est trop usée pour accueillir les matchs de Super League. Et une analyse est ensuite faite par la Swiss Football League.

La preuve que ce n'est pas une norme absolue, c'est que nous avons utilisé cette pelouse durant 7 ans, avec une utilisation qui allait bien au-delà de 20 heures par semaine, puisque les juniors s'y entraînaient avant que l'on rénove les terrains de Pierre-à-Bot.

Pour un match international, l'ASF indemnise la Ville en reversant 50 % des ventes de la billetterie. En plus, un forfait fixe de l'ordre de CHF 6'000.- est également versé pour les frais variables : le nettoyage, l'éclairage.

Est-ce qu'il faut imaginer que, dans 5 ans, nous devrons refaire la pelouse de la Maladière ? Peut-être, je ne peux pas vous le dire à ce stade. Il faudra examiner l'usure, comme nous l'avons fait cette fois-ci. Mais nous pourrions imaginer récupérer à nouveau cette surface pour la transposer sur le terrain du FC Peseux-Comète à Chantemerle, par exemple.

Concernant l'ascension de Neuchâtel Xamax en Super League, vous êtes bien modestes : Xamax n'est pas au bas du classement, mais *au milieu* du classement. Et en cas de promotion en Super League à la fin de cette saison, c'est-à-dire en juin 2022 – je vous rappelle qu'il reste 16 matchs et que Xamax est à 7 points seulement des deux premiers – la pelouse actuelle ne serait pas homologuée. Cela serait donc susceptible d'engendrer le versement obligatoire d'indemnités par le club pour non-respect des exigences de la Swiss Football League en matière de licence de championnat, et il faudrait aller jouer ailleurs.

Par ailleurs, l'Association suisse de football a sollicité le Service des sports de la Ville récemment pour une participation à l'accueil de la phase finale des Championnats d'Europe de football féminin en 2025, qui auront lieu en Suisse. Aussi, sans renouvellement de la pelouse, aucun acte de candidature n'est envisageable de la part de la Ville.

S'agissant de la réutilisation du terrain synthétique, comme je vous l'ai dit, la durée d'un revêtement selon les standards de la FIFA est de 5 ans environ, mais cela dépend de son utilisation. Ces revêtements synthétiques sont cependant tout à fait réutilisables pour des juniors – comme nous l'avons prévu – pour encore une dizaine d'années.

Vous avez demandé s'il n'était pas préférable d'opter pour un renouvellement complet des Charmettes. L'étude a été faite par le Service des sports : si l'on devait, à ce stade, renouveler le terrain des Charmettes avec un revêtement adapté aux juniors – et non pas avec un super revêtement comme celui de la Maladière – cela reviendrait à CHF 300'000.-. C'est ce qui a été chiffré. Comme le stade des Charmettes est plus petit que celui de la Maladière, nous pouvons utiliser ce qui reste de revêtement pour l'Agorespace, vous l'avez compris.

La question a été posée de savoir si nous aurions plus de subventions avec un terrain neuf. Eh bien non, cela ne change rien du tout. Nous pouvons aussi recevoir des subventions si nous n'avons pas de terrain neuf, comme nous pouvons ne pas en recevoir. Il faut quand même dire aussi qu'un terrain non professionnel coûte moins cher.

Concernant le déplacement et cette découpe méticuleuse, soignée, qui coûte un peu plus cher, l'argument – et je m'étonne qu'il y ait encore des doutes là-dessus dans cet hémicycle – est essentiellement écologique. Nous proposons de récupérer – et ainsi de ne pas gaspiller – un matériau qui est encore utilisable et exploitable pour une dizaine d'année, faute de quoi il est détruit, comme nous vous l'avons expliqué. Certes détruit dans des conditions de recyclage et de façon écologique, mais il le serait quand même. Nous vous proposons donc simplement de reprendre les ressources existantes pour les utiliser ailleurs. Cela me semble être quand même une bonne option à l'heure où l'on se plaint du gaspillage général de nos ressources.

En réponse à la question posée par le groupe socialiste concernant le terrain de l'école des Safrières – je vois très bien l'endroit dont vous parlez – le sol de la surface actuelle ne se prête pas à y poser un revêtement synthétique. Il faudrait vraiment traiter ce sol de manière plus approfondie et ce n'est pas ce qui est prévu pour l'instant. Nous avons beaucoup de projets dans ce secteur, vous le savez, et nous regarderons vraiment comment aménager tout l'espace autour de l'école. Toutefois, nous ne pouvons pas simplement remettre sur ce terrain ce qui est enlevé à la Maladière.

Je crois avoir répondu à toutes vos questions. J'aimerais juste conclure en disant que la construction de la Maladière, son existence même, le prix payé par nos clubs sportifs résultent de choix politiques, démocratiques. Les infrastructures sportives dépendent des communes et malheureusement pas du Canton. Comme nos écoles, d'ailleurs. Sauf s'il y a une convention établie entre les diverses communes qui les utilisent – comme c'est le cas pour les patinoires ou l'anneau d'athlétisme – et qu'elles dépendent alors d'un syndicat intercommunal.

En l'occurrence, ce n'est pas le cas de la Maladière, car nous avons assez de demandes sportives à l'intérieur de la ville pour une utilisation maximale. De plus, je dois quand même vous rappeler que favoriser le sport dans toutes ses dimensions est également une mission de santé publique des collectivités publiques. Toutefois, si demain vous décidez que nous ne devons plus entretenir nos infrastructures sportives, que nous ne devons plus entretenir la Maladière, nous irons rediscuter et renégocier avec les clubs, et ferons ce que nous pourrons. Mais ce n'est pas la question que nous vous posons ce soir.

Le Conseil communal vous invite donc à accepter ces deux arrêtés. Quant à reporter la dépense, ce report se ferait à l'année prochaine, et je ne pense pas non plus que ce serait une bonne idée : vous avez vu le problème que nous avons avec nos investissements. Je précise aussi que cet investissement-là figurait au budget. Nous l'avions prévu et il était

mentionné tel quel. D'ailleurs, c'est parce qu'il figurait au plan des investissements que la Commission financière n'a pas été sollicitée. Aussi, j'insiste encore une fois : je vous remercie d'accepter ces deux arrêtés.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, relève que **l'entrée en matière** n'est pas combattue et qu'elle est dès lors **acceptée tacitement**.

Soumis au vote, **l'arrêté I** concernant le remplacement de la pelouse synthétique du stade de la Maladière est **accepté par 30 voix contre 4 et 7 abstentions**.

Soumis au vote, **l'arrêté II** concernant la réutilisation de la pelouse synthétique du stade de la Maladière est **accepté par 34 voix contre 0 et 7 abstentions**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 30 voix, contre 4 et 7 abstentions.

ARRETE
CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE DU
STADE DE LA MALADIERE

(Du 7 février 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un crédit de 480'000 francs, dont à déduire la subvention de la Commission Loro-Sport (10%), est accordé au Conseil communal pour le remplacement de la pelouse synthétique du stade de la Maladière.

Art. 2

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 20% à la charge de la Direction des sports sur l'entité de gestion 143.05. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Aurélie Widmer

Pierre-Yves Jeannin

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 34 voix, contre 0 et 7 abstentions.

ARRETE

CONCERNANT LA REUTILISATION DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE DU STADE DE LA MALADIERE

(Du 7 février 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier

Un crédit de 270'000 francs, dont à déduire la subvention potentielle de la Commission Loro-Sport (10%), est accordé au Conseil communal pour la réutilisation de la pelouse synthétique du stade de la Maladière sur le terrain des Charmettes et l'Agorespace de Peseux.

Art. 2

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 10% à la charge de la Direction des sports sur l'entité de gestion 143.01. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

Art. 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Aurélie Widmer

Pierre-Yves Jeannin



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT DIVERS TRANSFERTS DE PATRIMOINE

(Du 17 janvier 2022)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la Loi sur les Finances de l'Etat et des Communes (LFinEC) ainsi qu'à notre réglementation communale, les transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif sont de la compétence de votre autorité.

Par souci de transparence, nous vous informons également sur les transferts du patrimoine administratif au patrimoine financier.

Dans le cadre des travaux préparatoires du bilan de fusion au 1^{er} janvier 2021, un certain nombre de transferts de patrimoine sont nécessaires afin de respecter les normes MCH2. De plus, une convention entre l'Etat et la Ville inclut le transfert d'un bâtiment pour le Jardin botanique ainsi que l'Octogone pour le Musée d'ethnographie. Enfin, une correction d'affectation d'immeuble au patrimoine doit être effectuée afin qu'elle corresponde à son utilisation.

1. Bilan de fusion

Transfert du patrimoine financier au patrimoine administratif

Le Pavillon des forêts à Valengin valorisé à 16'000 francs (biens-fonds No 533) est transféré du patrimoine financier au patrimoine administratif conformément à l'application de règles communes en matière d'évaluation et de valorisation au bilan.



Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier

Trois biens-fonds sont transférés du patrimoine administratif au patrimoine financier. Il s'agit de places de stationnement à La Possession valorisées à 42'000 francs (bien-fonds No 4116) et à Cudeau-du-Haut valorisées à 140'240 francs (bien-fonds No 4512) à Corcelles-Cormondrèche ainsi qu'à la rue du Chasselas valorisées à 348'969 francs (bien-fonds No 3508) à Peseux.

2. Convention avec l'Etat

Suite à plusieurs années de discussion, l'Etat, l'ECAP et la Ville de Neuchâtel ont signé une convention le 25 novembre 2020 portant sur plusieurs dossiers fonciers et immobiliers. En résumé, les opérations suivantes ont été convenues entre les parties :

- Aux Cadolles : changements d'affectation de plusieurs parcelles, mise à jour de droits de superficie existants et octroi de deux nouveaux droits de superficie (DDP) à l'ECAP pour la construction d'un data-center en faveur du Service informatique de l'Entité neuchâteloise.
- Au Jardin botanique : Acquisition par le Ville des biens-fonds formant le Jardin botanique appartenant à l'Etat pour un montant de 1'700'000 francs.
- Au Musée d'ethnographie : Acquisition à réaliser par la Ville du bâtiment de l'Octogone appartenant à l'Etat pour un montant de 1'020'000 francs.
- Pour rétablir l'équilibre sur le plan financier entre la Ville et l'Etat, acquisition par l'Etat de plusieurs biens-fonds en ZUP propriété de la Ville.

L'objet de cette convention a été de définir le principe et les modalités des transactions immobilières décrites ci-dessus.

S'agissant des biens-fonds aux Cadolles, ceux-ci restent au patrimoine financier et sont valorisés en tant que droits de superficie.

Moins-value Cadolles	-2'906'000.-
Acquisition Octogone	1'020'000.-
Acquisition Jardin botanique	1'700'000.-
Soulte	-186'000.-

La moins-value sur les biens-fonds des Cadolles est consécutive à leurs changements d'affectation en zone d'utilité publique, valorisées à des montants inférieurs.

Les biens-fonds à acquérir pour le Musée d'ethnographie et acquis pour le Jardin botanique seront et sont transférés au patrimoine administratif pour respectivement 1'020'000 francs et 1'700'000 francs.

En ce qui concerne l'Octogone, le montant de 1'020'000 francs permettra d'annuler comptablement l'indemnité que la Ville s'était engagée à verser pour son acquisition. Dans le rapport 16-010 du Conseil communal au Conseil général concernant la demande de crédit pour finaliser (étape II) la rénovation du Musée d'ethnographie et le réaménagement de ses espaces d'exposition et d'exploitation, du 14 mars 2016, il avait déjà été évoqué de procéder à un échange de bâtiment (page 34).

Les bâtiments (villa et serres) du jardin botanique sont versés au patrimoine administratif du fait de leur utilisation exclusive par le service du même nom.

3. Transfert de patrimoine

Transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier

De par son utilisation par une structure d'accueil privée, l'immeuble sis Jaquet Droz 9 à Neuchâtel (bien-fonds No 5514) doit être transféré du patrimoine administratif au patrimoine financier pour 599'720 francs.

4. Consultation

Le présent rapport sera présenté à la commission financière en date du 27 janvier 2022.

5. Impacts du rapport

Le présent rapport n'entraîne pas d'incidence sur le personnel communal ni sur l'environnement. Les impacts sur les finances sont expliqués ci-avant.

6. Conclusion

Les transferts au patrimoine administratif sont de la compétence de votre autorité. Nous remercions dès lors de bien vouloir accepter le projet d'arrêté qui vous est soumis.

Séance du Conseil général - Lundi 7 février 2022

Neuchâtel, le 17 janvier 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

Le président,

Le chancelier,

Thomas Facchinetti

Daniel Veuve

Projet

ARRETE

CONCERNANT DIVERS TRANSFERTS AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Vu l'information à la Commission financière du 27 janvier 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

Article premier – Bilan de fusion, transferts de patrimoine

Le Pavillon des forêts à Valangin (biens-fonds No 533) est transféré au patrimoine administratif pour 16'000 francs.

Art. 2 – Octogone

Le bâtiment l'Octogone, objet d'une servitude de superficie sur le bien-fonds 1'378 du cadastre de Neuchâtel sera transféré au patrimoine administratif pour 1'020'000 francs en application de l'art. 8 de la convention portant sur le règlement global de dossiers concernant le secteur des Cadolles, le Jardin botanique et l'Octogone du Musée d'ethnographie du 25 novembre 2020.

Art. 3 – Jardin botanique

Les biens-fonds No 12'573 et 3'467 du cadastre de Neuchâtel formant le Jardin botanique sont transférés au patrimoine administratif pour 1'700'000 francs.

Art. 4 – Exécution

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

22-002

Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant divers transferts de patrimoine

M. Nicolas de Pury, rapporteur de la Commission financière, déclare :

- Notre Commission financière s'est réunie le 27 janvier dernier, comme je l'ai dit tout à l'heure.

Nous avons abordé ce rapport un peu technique, un peu léger pour certains d'entre nous, notamment avec des adaptations nécessaires en lien avec la fusion et la nouvelle commune. Mais la difficulté est qu'il y a une convention entre l'Etat et la Ville, ce qui fait que notre avis compte relativement peu sur certains sujets figurant dans le rapport.

Néanmoins, la commission a préavisé ce rapport à l'unanimité.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Ce rapport, fort synthétique, a retenu toute notre attention. Le compte rendu de notre groupe sera par conséquent lui aussi très bref.

Vu la nature relativement technique du rapport, parfois allusif, nous aurions peut-être souhaité obtenir des informations plus détaillées sur certains aspects de ces transactions, ne serait-ce que pour en saisir pleinement l'enjeu.

Nous pensons, par exemple, à l'échange de terrains contre des bâtiments : comment la valeur de l'un et l'état ou l'entretien du second ont-ils été considérés et pondérés ? De même, des éclaircissements auraient certainement été nécessaires pour expliquer pourquoi il faut rétablir un équilibre sur le plan financier entre l'Etat et la commune, question – peut-être basique ou naïve, mais probablement intéressante – en relation avec la vente à l'Etat de plusieurs biens-fonds.

Nous avons bien compris que de nombreux éléments de ce rapport sont liés au bilan de la fusion. Nous avons également compris que, par souci de transparence, les transferts du patrimoine administratif au patrimoine financier – qui relèvent de la seule autorité du Conseil communal – nous sont exposés à bien plaisir, ce que nous saluons. Mais tant qu'à faire, nous aurions souhaité une information un peu plus détaillée.

Bref, les très nombreuses questions soulevées en Commission financière ont trouvé réponse, lesquelles ont été relayées dans notre groupe, et nous accepterons le rapport à l'unanimité.

M. Jules Aubert, porte-parole du groupe PLR, déclare :

- Le groupe PLR a pris connaissance du rapport n° 22-002 et remercie le Conseil communal et l'administration pour leur travail.

Les informations qui nous parviennent au travers de ce document sont de natures assez différentes. Dans un premier temps, le Conseil communal saisit l'opportunité de ce rapport pour nous informer des transferts du patrimoine administratif au patrimoine financier. Nous l'en remercions et n'avons pas de remarques particulières à transmettre sur ces éléments précis.

Pour ce qui est du transfert du pavillon des forêts à Valangin, il répond à une logique claire, puisque c'est la composition du bien-fonds qui est prise en compte et que celui-ci comprend plus de 90 % de forêt. Ce transfert ne suscite donc pas de réaction de notre groupe.

Le dernier point qui nous est présenté est la convention passée en bonne intelligence avec les autorités cantonales. Si notre groupe comprend bien la logique qui a présidé à la mise en place de ce contrat – qui prévoit pour notre commune une compensation pour la perte de valeur des terrains sur lesquels l'Etat construira son *data center* – il souhaite s'assurer néanmoins que le Conseil communal a analysé le volume de charges et d'investissements que représente l'acquisition de ces biens-fonds.

Il n'y a pas lieu ici de revenir sur l'ensemble des chiffres de cette transaction, mais un élément particulier soulève une interrogation au sein de nos rangs. On trouve, à la planification des investissements, un crédit de 5 millions pour la rénovation du Jardin botanique, un crédit de CHF 150'000.- pour l'étude de faisabilité et une somme de CHF 50'000.- pour l'entretien courant des infrastructures.

Nous souhaiterions donc savoir si le Conseil communal, au moment de négocier cette convention, avait pleinement conscience de l'état de conservation de ce site et des frais importants qu'il devrait supporter pour le remettre en état.

Nous aimerions également savoir si cet investissement est prioritaire pour l'Exécutif et ce qu'il compte faire de ce lieu. A-t-il une stratégie claire quant à l'exploitation de cet endroit ?

Enfin, pour ce qui est de l'Octogone du Musée d'ethnographie, aucun investissement n'est prévu à la planification financière, mais une étude a-t-elle été conduite pour déterminer ce que coûtera l'exploitation de ce bâtiment pour notre commune ?

Notre groupe se réjouit de prendre connaissance de la position du Conseil communal quant aux diverses questions qui ont été posées. Il réitère ses remerciements pour le travail accompli, aussi bien pour la rédaction de ce rapport que pour le temps important consacré à la recherche de solutions propres à la concrétisation de cette convention avec le Canton.

S'il ne ressort pas d'éléments particulièrement alarmants des réponses à nos questions, nous groupe acceptera ce rapport.

M. Pierre-Yves Jeannin, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- Nous remercions le Conseil communal de son rapport, qui, d'une part, répond à une question réglementaire impliquant que les transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif sont du ressort du Conseil général et, d'autre part, nous informe des transferts en sens inverse. Ces derniers n'ont d'ailleurs pas donné lieu à beaucoup de questions dans notre groupe. Ce sont donc bien les premiers qui nous interrogent.

Le Conseil communal de la législature précédente a mené une négociation avec l'Etat concernant des échanges de biens, pour aboutir à un accord en novembre 2020, soit au crépuscule de l'ancienne commune. Ces échanges impliquent un transfert de bâtiments au patrimoine administratif. Dans la démarche, il est un peu gênant de soumettre ces transferts au Conseil général 15 mois après la signature par le Conseil communal de la convention avec l'Etat.

En effet, l'échange est visiblement déjà effectif, puisque l'Etat a déjà entamé la construction de son *data center*. En outre, concernant le transfert des bâtiments du Jardin botanique, il semble aussi, à la lecture du rapport, que le changement ait déjà été effectué. Pour l'Octogone, c'est un peu moins clair, le futur étant utilisé dans le rapport.

Nous espérons que cette stratégie du fait accompli est le résultat des surcharges liées à la fusion et au changement de l'Exécutif. Il n'en demeure pas moins que, selon l'art. 20, al. 2 du règlement communal sur les finances – je cite – « les transferts de biens du patrimoine financier au patrimoine administratif sont de la compétence du Conseil général ». Ainsi, le sens de cet article n'est formellement pas respecté dans le présent cas de figure.

Que se passerait-il si, ce soir, notre Conseil refusait ce transfert ? Cela remettrait-il en cause la convention signée avec l'Etat ? Y aurait-il une autre conséquence ? Nous serions curieux de le savoir.

Au-delà de ce point formel, notre groupe se pose des questions sur les investissements et les charges qui vont découler de ces acquisitions de bâtiments. En effet, des assainissements aux bâtiments eux-mêmes – et particulièrement sur le plan énergétique – seront nécessaires. Chacun des bâtiments engendrera des coûts d'exploitation entièrement à notre charge, puisqu'ils entreront au patrimoine administratif.

Par conséquent, nous avons l'impression que l'impact financier pour notre commune n'est pas clairement décrit dans le présent rapport. Nous souhaiterions donc que ces coûts soient mieux expliqués, de même que la manière de leur prise en compte dans les valeurs estimées pour l'échange. A ce stade, il nous semble que cet échange entre l'Etat et la commune ne se soit pas forcément opéré à l'avantage de cette dernière.

Pour ne pas compliquer inutilement les affaires courantes de la commune, nous avons préavisé plutôt favorablement l'acceptation du rapport et de son arrêté. Toutefois, nous réservons encore notre position définitive après avoir entendu les réponses à nos questions.

M. Thomas Perret, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- Une métaphore culinaire, encore et toujours... Voici donc un petit rapport qui – vous me permettrez l'expression – ne mange pas de pain. Notre groupe l'avalera donc sans trop rechigner... Sans trop rechigner, mais en râlant tout de même, parce qu'en matière de pain, nous avons surtout l'impression d'avoir ici juste les dernières miettes d'un beau pain surprise, et nous peinons à retrouver à quoi pouvaient bien être fourrés les petits sandwichs qui le composaient.

En à peine deux pages de texte, on réussit à nous parler : du transfert d'un pavillon forestier, de trois zones de stationnement, de plusieurs parcelles aux Cadolles, de deux droits de superficie pour un *data center*, d'une villa au Jardin botanique et de ses serres, du fameux Octogone du MEN et – je cite – de « plusieurs biens-fonds en ZUP propriété de la Ville », dont nous ne saurons absolument rien de plus. En deux pages ! Chapeau...

Rajoutez encore à cela qu'il y a, dans le déroulé de ce si petit texte, une bien jolie superposition de différents types de transactions : on commence par du transfert du PF au PA, on poursuit par du transfert inverse – du PA au PF – on revient ensuite à du transfert du PF au PA, mais sans le dire – il faut donc aller lire l'arrêté pour le comprendre – on mélange tout cela avec des transactions qui n'impliquent visiblement pas de transfert, puis on finit par une dernière couche de transfert du PA au PF... Joli pain surprise, non ? Tout en fines tranches superposées... Bravo, travail

d'artiste. Bref, on n'y comprend pas grand-chose et on reste un peu sur sa faim.

Alors oui, nous sommes persuadés que, d'une part, les transferts de patrimoine proposés font sens et que, d'autre part, le Conseil communal a su négocier au mieux pour conclure, en novembre 2020, une convention avec l'Etat. Mais avoir voulu mixer le tout dans un seul rapport, en cherchant à faire au plus court, sans annexes, en restant parfaitement allusif – notamment sur les termes de la convention – non, cela n'était pas une bonne idée.

Conclusion : les petits rapports qui ne mangent pas de pain méritent, tout comme les autres, d'être bien pétris et bien levés, sinon ils restent indigestes...

M. Didier Boillat, responsable du Dicastère du développement technologique, de l'agglomération, de la sécurité, des finances et des ressources humaines, déclare :

- Tout d'abord, l'ordre dans lequel les projets ont été présentés répond simplement à une classification : nous vous avons d'abord présenté les éléments qui constituent une harmonisation consécutive à la fusion, indépendamment de savoir s'il s'agissait de patrimoine administratif ou financier. Ensuite, au point 2, nous avons évoqué la convention avec l'Etat et, au point 3, un vrai transfert de patrimoine, lié au changement d'affectation d'un bâtiment – un autre usage en est fait – soit l'immeuble Jaquet-Droz 9, qui abrite une structure d'accueil.

Concernant les coûts d'entretien et les investissements, je céderai la parole, à la fin de ma présentation, à mon collègue en charge de la culture, qui a une meilleure vue d'ensemble sur les deux dossiers et, surtout, sur l'historique.

Cinq millions d'investissements sont effectivement prévus à la planification financière pour la rénovation des serres et de la villa. Les changements prévus – avec une meilleure isolation – vont apporter des améliorations en termes de charges de fonctionnement. De plus, en permettant de rassembler les collaborateurs à un endroit, cela évitera à la Ville de payer des locations au niveau du Jardin botanique, comme c'est le cas à l'heure actuelle.

Concernant l'Octogone, nous avons parlé au futur, car il s'agit d'une convention qui déploie ses effets sur plusieurs années, et il y a encore plusieurs possibilités d'affectation du bâtiment en fonction des choix de l'utilisateur actuel. C'est la raison pour laquelle, à l'heure actuelle, rien n'est effectivement prévu au plan des investissements concernant d'éventuelles rénovations ou mises à jour au niveau énergétique.

Pour terminer, s'agissant des questions réglementaires concernant la totalité des opérations, ce que je peux vous dire, c'est que nous sommes dans un dossier complexe d'un point de vue financier, et – comme vous l'avez dit – il s'agissait d'une décision de l'ancienne législature. C'est un dossier qui permet potentiellement de multiples interprétations quant au fait de classer le bâtiment au patrimoine administratif ou au patrimoine financier. Lors des négociations avec le Canton, la vision de l'Etat et celle de la commune n'était pas forcément la même s'agissant du classement des bâtiments au patrimoine administratif ou financier.

L'art. 72 de la LFinEC dit : « Dans la gestion des finances, l'exécutif est chargé de toutes les affaires que la loi ne place pas dans les attributions d'une autre autorité. L'exécutif est *notamment* responsable : (...) » et il y a ensuite toute une liste. Le « notamment » est assez compliqué à interpréter et de multiples questions se sont posées pour savoir quel était le niveau d'implication des autorités législatives dans ce dossier.

Si nous faisons une analyse bâtiment par bâtiment, les terrains aux Cadolles, transmis à l'Etat pour construire le centre informatique, sont des terrains qui étaient au patrimoine financier et qui le restent. Finalement, il n'y a pas de changement.

L'Octogone, à l'heure actuelle, est loué, mis à disposition de l'Université par l'Etat. On en conclurait presque qu'il est au patrimoine financier et qu'il pourrait, à futur, probablement rester en location, même si c'est la Ville qui en devient propriétaire.

A ce moment-là, est-ce que nous le laissons au patrimoine financier ? Selon l'art. 9 du règlement d'application du règlement communal sur les finances, quand un bien est mixte – c'est ce que nous avons expliqué concernant la forêt à Valangin – on considère l'utilisation la plus conséquente. Ainsi, ce bâtiment va s'intégrer dans le musée, et ce dernier est au patrimoine administratif.

Pour compliquer l'évaluation de la situation, nous avons affaire à un échange de biens immobiliers, sans flux financiers puisque nous avons une perte de valeur qui est compensée par la cession de bâtiments. Nous n'avons rien trouvé, dans la LFinEC, sur la vente de biens sans flux financiers.

Enfin, l'art. 17 du règlement d'application du règlement communal sur les finances dit : « Le Conseil communal est compétent pour : (...) c) les échanges de biens immobiliers ». Aussi, lorsque l'on considère la couche de toutes ces réglementations et l'interprétation qui a été faite par le Conseil communal à l'époque – et qui est encore faite par le Conseil communal aujourd'hui – on aboutit à ce rapport, estimant que la

convention était effectivement du ressort du Conseil communal et non pas du Législatif.

J'ai ainsi essayé d'apporter un maximum d'informations sur ces différents règlements qui s'appliquent ici. J'ai entendu parler de couches, de surcouches, voire de mille-feuilles... On se trouve effectivement un peu dans ce genre d'éléments et l'on reste dans le domaine culinaire, tel que la session a été commencée.

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, déclare :

- Je vous donne volontiers quelques petites précisions complémentaires, bien peu nombreuses, parce que mon collègue a été très complet.

S'agissant du Jardin botanique, il est peut-être bien d'en rappeler quand même l'historique. Jusqu'en 2013, le Jardin botanique existait en tant que projet, mixte, avec, d'une part, l'Université, l'Etat – qui était propriétaire de parcelles de terrain et de bâtiments au Vallon de l'Ermitage – et la Ville de Neuchâtel, qui participait, elle aussi, à cette opération « Projet Jardin botanique ». Il y a eu également la création de la Fondation du Jardin botanique, elle-même financée par la Fondation Sandoz, qui a mis – et met toujours – de l'argent dans le Jardin botanique.

Puis ce projet est arrivé à terme et il fallait pérenniser le jardin botanique. Cela fut fait en 2013 : le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a accepté, sur la base d'une convention – entre la Ville de Neuchâtel, l'Université et la Fondation du Jardin botanique – la reprise par la Ville de ce qui est le Jardin botanique aujourd'hui.

Le Jardin botanique est l'une des institutions culturelles les plus fréquentées de la Ville de Neuchâtel : entre 50'000 et 60'000 personnes chaque année. Il fait l'objet d'un partenariat étroit avec l'Université, qui y réalise, directement sur place, un certain nombre d'études, des travaux de recherches scientifiques, sous son égide, en collaboration avec des équipes du Jardin botanique.

Les serres font partie des lieux, où l'on expérimente toute une série de travaux en matière de biologie et où l'Université développe ses projets. Ces serres sont dans un état de très grande vétusté. Elles appartiennent à l'Etat sur un terrain appartenant à l'Etat.

En 2013, lors de ce qui était quand même une opération de sauvetage du Jardin botanique, on s'est d'abord dit que l'on allait déjà sauver le Jardin botanique, puis que l'on réglerait progressivement la question de la domanialité, avec l'idée qu'il est tout de même plus cohérent que la Ville de Neuchâtel, qui reprend le tout, prenne les bâtiments dans son giron

– la villa Brauen, le terrain en dessous et les serres – mais évidemment pas à n'importe quel prix.

Cela a fait l'objet de négociations pendant plusieurs années, d'abord un chiffrage, avec le prix des installations en fonction de leur degré de vétusté. Finalement, nous nous sommes retrouvés avec une autre négociation, en parallèle, avec l'Etat et l'Université, pour le Musée d'ethnographie, pour l'Octogone. Aussi, l'Etat, en accord avec la Ville, compte tenu des intérêts mutuels sur plusieurs objets, a trouvé une solution globale à ces négociations, qui a été de procéder par des compensations plutôt que par des transferts financiers directs. C'est donc ce qui a été fait pour le Jardin botanique et pour l'Octogone.

Pour le Jardin botanique, ce qui a été prévu – et qui a été fait – c'est que la Ville reprenne effectivement les anciennes serres. Bien sûr, nous ne les avons pas reprises sans savoir quels seraient les investissements. Il fallait d'ailleurs bien déterminer le degré de vétusté pour chiffrer le coût de la transaction. Les premiers chiffrages ont alors articulé une rénovation de l'ordre de 5 millions, car il y a un grand enjeu d'isolation thermique.

L'idée est également de profiter du volume, qui va être repris pour y mettre toute la direction et l'administration du Jardin botanique, qui, aujourd'hui, se trouve à l'extérieur du site – ce qui est un peu particulier – dans la villa Pertuis-du-Sault, pour laquelle nous payons une location annuelle de CHF 60'000.-. Comme l'a dit mon collègue en charge des finances, l'idée est, à terme, de renoncer à ce bail externe et d'intégrer toute l'administration sur le site.

Les opérations sont donc prévues comme cela. Rien n'est absolument gravé dans le marbre : les montants figurent à la planification des investissements, mais le Conseil général pourra, bien sûr, décider si oui ou non il veut rénover ces serres, et à quel moment. La liberté reste donc totale pour le Conseil général.

Tous les frais annexes, les petits frais d'entretien, de transfert du bâtiment sont déjà intégrés dans le budget 2022. De ce point de vue, il n'y a donc pas de surcoûts qui apparaîtront l'année prochaine au budget.

Pour l'Octogone, la situation est un tout petit peu, non pas inverse, mais différente, en ce sens que – précisément parce que la Ville défend ardemment ses deniers publics – nous n'avons rien prévu aux investissements, car nous voulons être sûrs de savoir qui en sera le locataire.

Aujourd'hui, nous sommes en négociation avec l'Université – l'Etat aussi, indirectement – pour déterminer le montant du loyer que celle-ci paierait à la Ville de Neuchâtel pour l'utilisation de l'Octogone. C'est pour cela que nous parlons au futur.

Nous sommes assez précis dans la négociation. Nous trouvons – et toutes les parties également – que cela fait sens, mais nous devons arriver à nous mettre d'accord sur le prix de location, car nous ne voulons pas perdre de l'argent. Ceci surtout parce que nous savons que nous allons quand même devoir procéder – une fois ou l'autre, il n'y a pas d'urgence – à un minimum d'assainissements énergétiques pour cet Octogone. Mais nous n'allons rien faire tant que nous ne sommes pas au clair sur qui sera vraiment le locataire, pour quelle surface et pour quel coût.

Nous aimerions un engagement ferme de l'Université. Et si, par hypothèse, nous n'aboutissons à rien du tout – ce que nous ne souhaitons pas – nous en resterions à la situation actuelle. L'Etat ne serait pas très content, car il garderait son Octogone et ce serait à lui de se débrouiller pour en faire quelque chose. Mais ce serait une situation hybride, qui serait un peu ridicule pour l'Etat et pas très logique pour nous non plus.

Voilà où nous en sommes. Le Jardin botanique, c'est fait, et vous déciderez s'agissant des investissements, à quelle hauteur et à quel moment. Pour l'Octogone, nous n'en sommes pas du tout encore à ce stade-là, même si – nous aimons le souligner – l'Université, comme toutes les Hautes Ecoles à Neuchâtel, représente un atout majeur pour notre développement. Cela fait partie de l'identité de la ville de Neuchâtel.

Et c'est bien parce que cet écosystème entre recherche et culture fonctionne particulièrement bien que toutes les institutions culturelles de la Ville de Neuchâtel – que ce soit le Jardin botanique, le Musée d'ethnographie, le Musée d'art et d'histoire et le Muséum d'histoire naturelle – ont des collaborations et des partenariats étroits avec l'Université. Ce sont des charges d'enseignement réciproques, des stagiaires, des programmes – en muséologie, notamment – qui font que les étudiants viennent de France, du Louvre, pour poursuivre ou faire des cycles à Neuchâtel.

Nous avons donc à cœur de trouver les bonnes solutions, évidemment financièrement supportables pour nous et pour les autres parties également. Voilà pour les quelques précisions complémentaires.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, relève que **l'entrée en matière** n'est pas combattue et qu'elle est dès lors **acceptée tacitement**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant divers transferts au patrimoine administratif** est **accepté à l'unanimité**.

Discussion en second débat. Les articles premier à 3 de l'arrêté ci-après étant adoptés, celui-ci est voté par 41 voix, contre 0 et 0 abstention.

ARRETE

CONCERNANT DIVERS TRANSFERTS AU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

(Du 7 février 2022)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Vu le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (RLFinEC), du 20 août 2014,

Vu le règlement communal transitoire sur les finances, du 21 décembre 2020,

Vu l'information à la Commission financière du 27 janvier 2021,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier – Bilan de fusion, transferts de patrimoine

Le Pavillon des forêts à Valangin (bien-fonds n° 533) est transféré au patrimoine administratif pour 16'000 francs.

Art. 2 – Octogone

Le bâtiment l'Octogone, objet d'une servitude de superficie sur le bien-fonds 1'378 du cadastre de Neuchâtel sera transféré au patrimoine administratif pour 1'020'000 francs en application de l'art. 8 de la convention portant sur le règlement global de dossiers concernant le secteur des Cadolles, le Jardin botanique et l'Octogone du Musée d'ethnographie du 25 novembre 2020.

Art. 3 – Jardin botanique

Les biens-fonds n° 12'573 et 3'467 du cadastre de Neuchâtel formant le Jardin botanique sont transférés au patrimoine administratif pour 1'700'000 francs.

Art. 4 – Exécution

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Neuchâtel, le 7 février 2022

AU NOM DU CONSEIL GENERAL:

La présidente,

Le secrétaire,

Aurélie Widmer

Pierre-Yves Jeannin

21-402

Proposition du groupe PLR, par M. Alexandre Brodard intitulée « Arrêté concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la commune ainsi que des espaces publics »

En voici le texte :

« ARRETE

**CONCERNANT LA MISE EN VALEUR AU MOYEN DE CREATIONS
ARTISTIQUES DES BATIMENTS ET CONSTRUCTIONS APPARTENANT A
LA COMMUNE AINSI QUE DES ESPACES PUBLICS**

(Du ..)

Le Conseil général de la commune de Neuchâtel,

Considérant qu'il y a lieu de favoriser la création artistique lorsque la commune investit dans la construction d'un bâtiment, ainsi que dans l'aménagement d'un espace public,

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat concernant l'intervention artistique pour les bâtiments édifiés ou rénovés par l'Etat, du 6 juillet 2015,

arrête :

Article premier

¹ Lorsque la commune investit un montant supérieur à 200'000 francs dans la construction d'un bâtiment ou dans l'aménagement d'un espace public, elle réserve en principe à la mise en valeur au moyen de créations artistiques au minimum 0,5% et jusqu'à 1% du coût des travaux.

² Pour les investissements réalisés en partenariat public-privé ou qui résultent de toute autre collaboration avec un tiers ne relevant pas du budget de la commune, le montant assumé par la commune est seul pris en considération. La participation volontaire du partenaire est réservée.

Art. 2

La somme destinée à la mise en valeur au moyen de créations artistiques figure de façon distincte dans le devis général et fait l'objet d'un amortissement.

Art. 3

Pour le choix de la mise en valeur au moyen de créations artistiques visée par le présent arrêté, la commune procédera par concours général ou par concours restreint ou encore par appel direct à un artiste.

Art. 4

Les créations artistiques dont le coût est supérieur à 20'000 francs sont proposées par un jury indépendant composé de 5 personnes au moins, désignées par le Conseil communal. La commune ne sera pas liée, pour ses commandes, par le choix du jury.

Art. 5

¹ Les mises en valeur au moyen de créations artistiques sont destinées, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur des bâtiments. Elles pourront être installées dans d'autres lieux du territoire de la commune.

² La commune veille, en règle générale, à promouvoir les créations artistiques proposées par les artistes de la région neuchâteloise et respectueuses de l'environnement.

Art. 6

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement. Il remplace et abroge l'arrêté du 28 octobre 2019 de la commune de Neuchâtel.

Art. 7

Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté. »

Mme Sylvie Hofer-Carbonnier, porte-parole du groupe vert'libéral, déclare :

- C'est d'abord sur la forme que je donnerai l'avis du groupe vert'libéral concernant la proposition du groupe PLR. Nous avons en effet été surpris de nous trouver devant un arrêté livré *clé en main*, si je puis dire – une

démarche un peu inhabituelle pour un arrêté – avant de recevoir quelques explications orales lors de notre dernière séance.

Modifier un arrêté existant – puisque c'est bien une modification dont il s'agit ici – pourquoi pas, et cela même deux ans après son adoption. Mais le travail en plénum ne devrait servir qu'à la finalisation d'une réflexion menée en amont.

Sur le fond, maintenant. Notre groupe est favorable au soutien à la culture par ce que l'on appelle le *pourcent culturel*. D'une part, les œuvres ainsi réalisées permettent d'animer la cité – ce qui est indispensable pour que l'on s'y sente bien – d'autre part, il permet de soutenir des artistes, qui plus est de la région.

Cela étant dit – et nous l'avons constaté lors de l'examen de l'un ou l'autre cas d'application de cet arrêté – certains points mériteraient des clarifications.

Par ailleurs, en cette période de situation compliquée sur le plan financier, notre groupe est tout aussi favorable à étudier des mesures d'économie. Nous savons tous que notre commune souffre d'un déficit structurel, et qu'un tel déficit, par définition, ne se règle pas par des mesures conjoncturelles.

Si nous voulons corriger le tir, nous devons inévitablement prioriser les prestations de notre commune et, par conséquent, réduire ou surseoir à un certain nombre d'autres. Est-ce que le pourcent culturel – tel qu'il est prévu aujourd'hui dans cet arrêté – fait partie des mesures qui peuvent être modifiées d'une manière ou d'une autre pour réduire les dépenses ? La question mérite, selon nous, d'être examinée, et cela, encore une fois, sans en remettre en cause le principe.

Alors faut-il, par exemple, considérer que le pourcent culturel, comme le propose le groupe PLR, concerne toujours les travaux liés à une nouvelle construction, mais que cela ne soit plus le cas pour les travaux de rénovation ? Faut-il le fixer entre 0,5 % et 1 % plutôt qu'entre 1 % et 2 % ? Faudrait-il le plafonner pour les projets de grande ampleur, comme c'est le cas à Yverdon, par exemple ? Sans oublier d'autres questions que nous pourrions nous poser dans le cadre d'une réflexion digne de ce nom.

Quant à la question de l'amortissement, elle avait déjà été débattue lors de l'adoption de l'arrêté modifié en 2019 par le Conseil général de l'ancienne commune de Neuchâtel. Et – relisant le procès-verbal de cette séance – le Conseil communal avait fait savoir que les œuvres d'art – qui peuvent d'ailleurs aussi prendre de la valeur avec les années – ne sont pas amorties et que cela était conforme à la réglementation sur les finances, l'arrêté ayant ensuite été sanctionné par le Conseil d'Etat. A ma connaissance, ces règles n'ont pas changé.

En résumé, nous sommes en présence d'un projet d'arrêté qui soulève, certes, l'un ou l'autre point pertinent, mais nous considérons qu'il ne peut pas être analysé en profondeur lors d'une séance en plénum. D'autre part, il se trouve des questions bien plus vastes sur les dépenses communales qui doivent impérativement être réduites et qui, justement, feront l'objet de discussions plus larges.

Pour ces deux raisons, le groupe vert/libéral s'opposera donc au projet d'arrêté.

Mme Isabelle Mellana Tschoumy, porte-parole du groupe socialiste, déclare :

- Un petit rappel s'impose. En effet, c'est en 2019 que le groupe socialiste s'empare de l'arrêté d'origine pour le retravailler et le dépoussiérer : il a été remis en selle, amélioré, son champ d'application a été élargi. C'est-à-dire que les espaces publics d'importance – comme les espaces récréatifs, par exemple – sont désormais concernés par cet arrêté.

Ce texte a été voté et approuvé par la grande majorité du Conseil général. Il n'a pas suscité de levée de boucliers. Mieux encore, au mois de mai 2021 – il y a donc à peine plus de 6 mois – nous avons prorogé – c'est-à-dire confirmé, en quelque sorte – cet arrêté dans sa forme actuelle, une seconde fois, et à l'unanimité. Dès lors, il nous semble tout à fait déplacé de revenir après une si courte échéance sur une décision prise il y a très peu de temps.

Mais que veut donc le PLR avec cette proposition qui, objectivement, vide l'arrêté d'origine de l'essentiel de sa substance ? Par une reformulation totale, on ouvre la porte à une interprétation plutôt subjective sur l'application de l'arrêté. On en restreint le champ, sa force s'en trouve affaiblie.

Quels sont ces changements ? Comme je l'ai dit, le premier changement concerne le champ d'application : il est restreint. Alors qu'à l'origine sont concernés, par l'arrêté, constructions ou rénovations de bâtiments, d'ouvrages publics ou d'équipements – tout comme l'aménagement ou le réaménagement des espaces publics – la proposition du groupe PLR ne retient que la construction de bâtiments et l'aménagement d'un espace public.

Exit les rénovations, exit les ouvrages publics, les équipements ou les réaménagements d'envergure. En clair : la rénovation en profondeur du bâtiment historique du collège des Parcs, par exemple, ne serait plus concernée, ni d'ailleurs potentiellement le réaménagement des Jeunes-Rives, ou encore la rénovation ou la construction d'une passerelle sur les voies ferrées.

La seconde restriction qui nous est proposée est, elle aussi, importante, puisqu'elle concerne le pourcentage dédié à la mise en valeur des ouvrages : de 1 à 2 % au maximum, on passerait de 0,5 à 1 %. C'est donc sabrer le cadre de la moitié.

Le troisième changement introduit une notion subjective et floue dans l'interprétation de l'arrêté, puisque l'on nous dit que la commune, je cite, « (...) réserve *en principe* à la mise en valeur au moyen de créations artistiques au minimum 0,5 % et jusqu'à 1 % du coût des travaux ». C'est donc à bien plaisir et pas *de facto*.

La quatrième restriction biffe entièrement la possibilité d'appliquer cet arrêté aussi sur le patrimoine financier. Le texte d'origine prévoyait là, toutefois, une application de principe et conditionnelle au rendement de chaque bien. Cela nous semblait tout à fait raisonnable. Mais elle n'existe plus.

La dernière modification concerne les modalités d'amortissement des œuvres d'art. A notre connaissance, en effet, si le texte d'origine spécifiait que ces montants n'étaient pas amortis, vérification faite, il s'avère que cette disposition n'est pas conforme à la loi sur les finances, laquelle prévoit que ces objets doivent être amortis directement, et en une fois, la première année. Si cette seule modification figurait comme amendement au texte actuel, nous pourrions éventuellement l'accepter, puisqu'elle est conforme au droit.

Le reste des modifications ne change rien du tout au contenu, il s'agit d'une question de forme.

Vous l'aurez compris : nous ne voulons pas entrer en matière sur l'abrogation de cet arrêté, qui intervient – comme déjà dit – très peu de temps après sa confirmation et le vide de sa substance. Ne considérer que les nouvelles constructions, c'est réduire comme peau de chagrin les belles opportunités offertes par ce biais aux artistes sollicités.

En effet, si l'on exclut les éléments mentionnés précédemment, c'est l'idée même de l'espace public que l'on modifie. Les opportunités pour les artistes s'en trouvent changées aussi. Finalement, ce sont également tous les usagers et usagères de l'espace public qui sont concerné-e-s par un certain appauvrissement créatif sur l'espace public.

Il ne nous semble pas non plus adéquat de revenir sur un pourcentage, pourtant raisonnable, pour ces créations artistiques. En effet, quand on considère les montants extrêmement importants en jeu dans les investissements concernés – tout comme les bons 10 % réservés aux imprévus ou encore les honoraires des experts – les 1 à 2 % sont, en comparaison, bien modestes.

En réalité, et par exemple, sur le récent projet de rénovation et de construction du collège des Parcs – un projet devisé quand même à plus de 42 millions – ce sont des sommes, pour une création artistique, qui se situent entre CHF 140'000.- et CHF 176'000.-.

Avec un pourcentage réduit de moitié, cela devient ridicule. On ne bronche pas quand on articule des sommes très importantes pour la rémunération des mandataires, mais, dès qu'il s'agit de la culture, le moins sera le mieux. C'est irrespectueux pour les artistes.

De ce fait, nous maintenons notre soutien plein et entier à l'arrêté d'origine, qui favorise la mise en place d'une politique culturelle avant-gardiste, tout en restant modeste dans ses implications financières.

Mme Nicole Galland, porte-parole du groupe VertsPopSol, déclare :

- De l'avis du groupe VertsPopSol, il n'y a pas lieu de revoir l'arrêté du 28 octobre 2019 concernant – je cite – « la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la Ville, ainsi que des espaces publics », et nous ne soutiendrons donc pas la proposition de nos collègues PLR.

Il est clair que le nouvel arrêté proposé vise à restreindre le champ d'application de ce *pourcent culturel*, en supprimant notamment les cas de rénovations importantes. Nous avons cru déceler là une réaction à des décisions récentes prises pour le collège des Parcs, et les explications de notre collègue Brodard nous l'ont confirmé. Pour cet ouvrage, il avait été souligné combien les autorités de l'époque avaient été audacieuses en dotant le collège d'objets architecturaux esthétiques et innovants. La rénovation prochaine sera à la fois nécessaire, mais *aussi* ambitieuse. Pourquoi cette étape importante ne serait-elle pas marquée par une ou plusieurs créations artistiques dignes de l'ampleur de la rénovation ?

Il est tout aussi clair que la suite de la proposition qui nous est faite à l'article premier – impliquant une diminution de moitié de la fourchette de pourcentage attribuable à une œuvre d'art – représente, elle aussi, une mesure d'économie qui va pénaliser non seulement les artistes locaux – qui sont déjà assez à la peine en cette période de crise sanitaire – mais aussi la population, puisque ces créations artistiques sont destinées à embellir le domaine public et à donner une touche attractive à l'image de notre ville.

Quant à la modification de l'art. 2 – proposant un amortissement pour les sommes attribuées aux créations artistiques – nous voyons ressurgir là un débat qui a déjà eu lieu il y a à peine plus de deux ans, et qui a montré qu'un amortissement ne pouvait guère s'appliquer à la valeur d'une œuvre d'art. Par ailleurs, la transparence des coûts, liée à cet enjeu – et qui a été

longuement discutée en 2019 – est assurée à la fois lors du vote sur le crédit d'investissement, puis dans le rapport de gestion.

En résumé, en n'acceptant pas le projet d'arrêté du groupe PLR, nous optons pour le statu quo par rapport à l'importante mise à jour d'octobre 2019, ceci pour un règlement qui datait déjà de 1988.

S'il ne nous semble pas nécessaire de revoir ce règlement de 2019 sous le seul angle de l'économie, nous souhaiterions tout de même que son application – dans la fourchette des 1 à 2 % – soit faite avec discernement. Par exemple, lorsque les sommes en jeu sont particulièrement importantes, nous sommes d'avis qu'elles devraient être attribuées à plusieurs réalisations répondant à une certaine diversité de choix culturels.

Dans ce sens, nous aimerions adresser les deux questions suivantes au Dicastère de la culture :

- Quel est le bilan actuel de l'application de l'arrêté du 28 octobre 2019 ? Pour mémoire, il a été notamment question de réalisations en partenariat public-privé, d'installations possibles dans d'autres lieux de la commune et du choix préférentiel d'artistes neuchâtelois.

Et, deuxième question qui, elle, fait allusion à une autre transparence :

- Quels sont les principes directeurs sur le choix des œuvres et des artistes ?

M. Alexandre Brodard, auteur de la proposition, déclare :

- Merci beaucoup aux groupes, si ce n'est pour leur soutien, du moins pour leurs commentaires et l'intérêt qu'ils ont porté à notre proposition.

Toutefois, vu les propos tenus, il semble que nous ayons peut-être manqué quelque peu de clarté, voire d'habileté, dans notre manière d'amener cette proposition. Je vous prie de m'en excuser, puisque j'en suis l'auteur. Permettez-moi toutefois, en conséquence, quelques précisions.

On nous a reproché la forme de la proposition : il nous est apparu que c'est celle qu'avait choisie le groupe socialiste il y a 2 ans et demi en Ville de Neuchâtel. Elle nous avait paru correcte, elle est réglementaire et, du moment que les réflexions ont eu lieu il y a si peu de temps, elles étaient encore fraîches et dans vos esprits. Il nous a donc paru utile et correct de la reprendre.

Deuxièmement, j'aimerais préciser qu'il s'agit d'un arrêté en faveur de la création artistique et non pas *contre*, comme vous le sous-entendez. Nous ne voulons pas supprimer cet arrêté, mais le modifier, dans le sens qui a été très bien résumé par la représentante du groupe socialiste. Nous

voulons le modifier pour financer à long terme – et selon la capacité financière – la création artistique en ville de Neuchâtel.

Troisièmement, l'arrêté que nous proposons est – à quelques mots près – l'arrêté en vigueur pendant plus de 20 ans en Ville de Neuchâtel. Aussi, lui reprocher un manque de clarté, une inapplicabilité, c'est un peu réducteur. Vous pouvez peut-être critiquer le PLR sur cette proposition, mais, ce faisant, c'est la majorité de gauche de la Ville de Neuchâtel pendant plus de 20 ans que vous critiquez également, ne l'oubliez pas.

Il faut peut-être préciser le contexte dans lequel nous déposons cette proposition : il ne s'agit pas seulement de celui du collège des Parcs ou de celui de la rue des Fahys, c'est le contexte général des finances de la Ville. Nous en avons longuement discuté au budget 2022, en décembre. Les propositions de réduction des dépenses futures ou des charges, faites par le PLR, ont toutes été refusées, en nous disant qu'il faudrait une réflexion plus globale sur les charges et les revenus de la Ville de Neuchâtel.

Alors, permettez-moi un bref retour en arrière concernant l'évolution des finances de la Ville, parce que nous avons déjà eu cette discussion fin 2015. Le représentant du Conseil communal – Conseil communal à majorité de gauche, d'une Ville de gauche – nous disait alors, lors de la discussion sur le budget 2016, je cite : « Nos deux autorités se doivent de tenir compte de nouvelles réalités financières de notre Ville. Un travail profond et commun devrait être lancé, afin de mettre en adéquation les ressources à notre disposition et le développement de notre cité. Cette volonté est clairement exprimée dans le rapport et je me permets de la réaffirmer ce soir. »

2015 : on commençait à parler de déficit opérationnel important en Ville de Neuchâtel.

2016, le rapport de la Commission financière du 29 novembre 2016 – d'une commission toujours à majorité de gauche – disait, je cite : « La Commission appelle donc à agir pour corriger *au plus vite* l'écart de 8 millions, si l'on tient compte du futur report que nous redoutons, qui va se creuser entre charges et revenus d'exploitation. Il est impératif d'arriver à un équilibre dans ce compte dans les 4 ans, et le processus pour y parvenir doit commencer dès le début de la nouvelle période administrative. »

On en arrive, 6 ans plus tard, au rapport de la Commission financière du 23 novembre 2021, qui dit la situation telle qu'elle est du fait du manque de réussite des propositions qui nous étaient faites : « (...) la question d'une dérogation au mécanisme du frein à l'endettement pourrait se poser

dès 2023. Nos finances publiques devront, à terme, tendre à l'équilibre. »
Résultat opérationnel 2022 : un déficit prévu de 48 millions.

Donc, 6 ans plus tard, les réflexions que le groupe vert/libéral, notamment, appelle de ses vœux ont à peine commencé. Face à ce manque de volonté, et à ce manque de réussite dans cette volonté d'équilibrer les charges et les revenus, nous proposons parfois des économies ou des réductions de charges. Mais c'est indispensable, car c'est le seul moyen, et les petits ruisseaux finiront par faire les grandes rivières.

Je ne pense pas que j'arriverai à vous convaincre ce soir, vu vos prises de position, mais nous tenions à le rappeler et à mettre sur la table une nouvelle proposition, non pas de réduction des dépenses, car ce ne sont pas des dépenses qui étaient effectuées par le passé ; elles ont été effectuées sur trois seuls rapports durant ces 2 ans. Nous demandons seulement un retour à l'application de l'ancien arrêté. Nous pouvons discuter de la question de l'amortissement, nous pourrions supprimer cet article. Mais je crois que, même si j'amendais notre proposition, vous ne soutiendriez pas le reste de la réduction des futures dépenses en la matière.

C'est pourquoi nous maintiendrons notre arrêté, pour montrer que nous sommes prêts à discuter et à voter des économies. Je vous invite, malgré tout, à nous soutenir, sur la base de ce que je viens de présenter.

M. Thomas Facchinetti, responsable du Dicastère de la culture, de l'intégration et de la cohésion sociale, déclare :

- Juste pour rappeler quelques faits du point de vue du Conseil communal. C'est le Conseil général qui a souhaité prendre cet arrêté en 2019. Il a été voté, puis prorogé l'année passée – exactement le 10 mai 2021 – à l'unanimité par le Conseil général. L'arrêté a été sanctionné à nouveau par le Conseil d'Etat.

Pour le Conseil communal, il s'agit d'un choix du Législatif et c'est lui qui décide s'il veut modifier les choix qu'il a faits antérieurement. J'apporterai peut-être quelques éléments de réponses aux questions qui ont été posées, notamment concernant l'amortissement, et à celles du groupe VertsPopSol.

S'agissant de l'amortissement – nous avons encore vérifié – du point de vue de la loi cantonale sur les finances et du règlement communal sur les finances, effectivement, les œuvres artistiques ne sont pas amorties, parce que leur valeur est fluctuante et qu'elles peuvent prendre de la valeur. Lorsqu'un pourcent culturel est voté – c'est peut-être ce que voulait dire aussi la porte-parole du groupe socialiste – le montant est immédiatement transféré au compte de résultats, en une fois. Ceci simplement pour la conformité aux règles financières.

A ce jour, il y a eu le vote du pourcent culturel pour le projet du collège à Beauregard. Le concours a fait l'objet d'un appel à projet, qui a été attribué. Il n'a pas encore été réalisé, parce que le résultat du concours touche à des aménagements extérieurs et nous attendons que ceux-ci se fassent. Il s'agit donc là d'un pourcent qui rejoint exactement le projet constructif et qui s'y intègre.

Il y a également le pourcent culturel pour le Pôle muséal de conservation, qui a été voté, et pour lequel nous sommes en attente, puisque le projet est en développement. Le partenaire investisseur nous a dit que, sur le principe, il était ouvert à participer aussi à ce pourcent culturel, à hauteur de ce que la Ville mettait elle-même, nous a-t-il dit dans un premier temps. A voir, au final, comment les choses se passent, car vous savez que, dans la construction, la situation est devenue un petit peu plus compliquée avec le Covid. Mais il y a en tout cas une ouverture de principe.

Le dossier du projet des Jeunes-Rives – pour la phase 1 – a été aussi accepté. Nous attendons le lancement formel des étapes pour synchroniser l'appel à concours artistique à ce moment-là.

Il y a encore le Clos-de-Serrières, le secteur Portes-Rouges et le collège des Parcs. Ce sont donc six projets de pourcent culturel qui ont été votés. Il est un peu difficile de tirer un bilan aujourd'hui, si ce n'est simplement le bilan de ce qui a été voté par le Conseil général.

Les critères de base sont ceux qui sont dans l'arrêté, bien sûr, et les principes directeurs appliqués dans le choix des projets, par les jurys que nous mettons en place, sont d'abord la qualité artistique de l'intervention, l'adéquation de l'œuvre quant au lieu – sa fonction et le cadre de son utilisation – et l'accessibilité au public. En effet, l'idée est quand même que ces œuvres soient bien visibles. Parfois, une œuvre artistique peut fonctionner comme signalétique d'un bâtiment ou d'un équipement.

Et puis un élément très important est bien sûr le respect de l'environnement. Nous tenons à ce que les matériaux choisis et le projet soient conformes au développement durable.

Enfin, il s'agit bien sûr de privilégier très largement les artistes de la région neuchâteloise.

M. Alexandre Brodard intervient :

- Vu la position du Conseil communal, je propose un **amendement** à notre propre proposition – suppression de la fin de la phrase de l'art. 2 « (...) et fait l'objet d'un amortissement » – dans l'espoir de convaincre ceux qui n'étaient pas d'accord avec cette proposition. Ceci pour se mettre en conformité avec le droit cantonal, du moins d'après son interprétation par le Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, la présidente, **Mme Aurélie Widmer**, soumet au vote l'**amendement** déposé par le groupe PLR, lequel est **accepté par 26 voix contre 1 et 14 abstentions.**

Amendement du groupe PLR

Art. 2

La somme destinée à la mise en valeur au moyen de créations artistiques figure de façon distincte dans le devis général. **et fait l'objet d'un amortissement.**

Soumis au vote, l'**arrêté amendé – proposition n° 22-402** – concernant la mise en valeur au moyen de créations artistiques des bâtiments et constructions appartenant à la commune ainsi que des espaces publics est **refusé par 28 voix contre 11 et 2 abstentions.**

La séance est levée à 22h05.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL :

La présidente,
Aurélie Widmer

Le secrétaire,
Pierre-Yves Jeannin

La rédactrice du procès-verbal,
Evelyne Zehr, vice-chancelière